

profile!

REVUE DE PRESSE

MAI 2018

23 RETOMBÉES





01

CME

Mieux gérer les déchets : la feuille de route de la CME

Recyclage

La Confédération des Métiers de l'Environnement-CME, qui rassemble les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets, propose quatre grandes mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Feuille de route.

Les industriels du recyclage et de la valorisation des déchets qui seront moteurs dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Economie circulaire rappellent la nécessité de créer les conditions économiques, réglementaires et fiscales permettant de disposer d'un modèle économique viable pour fournir à l'industrie française des matières premières de recyclage (MPR) de qualité à partir des activités de tri, de recyclage et de transformation. Nous re prenons ci-dessous les mesures qu'ils préconisent.

1. Déployer des moyens économiques incitatifs à l'incorporation des Matières Premières du Recyclage (MPR) pour répondre à l'obstacle principal du manque de débouchés

Les engagements volontaires visant l'intégration de matières plastiques recyclées dans différents secteurs industriels, appelés par le gouvernement, sont certes une première étape importante, mais ils supposent la mise en marché de matières premières de recyclage compétitives par rapport aux matières vierges. Insuffisants, ils doivent nécessairement être accompagnés de dispositifs incitatifs. La CME propose de lancer très rapidement des travaux sur des dispositifs de type certificats de recyclage.

2. Améliorer l'efficacité des filières de recyclage des déchets ménagers (filières sous REP) et créer un nouveau modèle de filière pour les déchets professionnels

Pour les déchets ménagers, la CME propose la création d'un organe indépendant de régulation et une collégialité des processus de décisions prenant en compte l'expertise des industriels du recyclage et de la valorisation des déchets. La CME demande également une réflexion approfondie sur les filières de recyclage dédiées aux déchets d'activités économiques, pour un modèle pertinent, simple et efficace, appliquant la responsabilité du détenteur du déchet.

3. Renforcer l'incitation au tri des déchets des entreprises

Cette incitation passe à la fois par la mise en œuvre d'outils comme la tarification incitative, une facturation représentative du service rendu, et aussi par la clarification des limites du service public de la prévention et de la gestion des déchets (SPPGD). Cette clarification ainsi que le suivi du respect des obligations réglementaires sera décisive dans le déploiement du décret dit «5 flux» prévoyant la collecte séparée des papiers, cartons, verre, plastiques, métaux et bois issus des activités économiques et de la collecte des biodéchets des gros producteurs.

4. Orienter davantage de flux de déchets vers le recyclage au moyen d'une TGAP incitative



[Visualiser l'article](#)

Il y a nécessité à ce que la TGAP se recentre sur son objectif : inciter fiscalement à l'orientation des flux vers les filières industrielles de tri, de recyclage et de valorisation des déchets. La CME propose donc un barème de TGAP qui prend en compte les efforts réalisés par les producteurs de déchets, citoyens et entreprises. Celui-ci affecte un taux plein pour les déchets admis directement en installation de stockage et un taux réduit pour les fractions résiduelles non valorisables, après les étapes de tri, recyclage et valorisation. Cette proposition permet d'améliorer plus rapidement la compétitivité du recyclage par rapport au stockage. Par ailleurs, en vue d'orienter vers des installations de traitement offrant les meilleures garanties de protection environnementale, la CME demande une exonération de TGAP stockage sur les terres polluées, les boues minérales et les déchets minéraux.

En ce qui concerne la valorisation énergétique, la CME préconise une TGAP permettant de favoriser la valorisation énergétique par rapport au stockage des déchets.

La Confédération des Métiers de l'Environnement, qui rassemble les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets de la FNADE et de FEDEREC, déclare un chiffre d'affaires de 18,5 Mds€, 1,17 Mds € d'investissements. Elle compte 1 529 entreprises, 4 330 établissements et génère 75 840 emplois directs «non-délocalisables».



RECYCLAGE

Responsabilité élargie du producteur

La Confédération des Métiers de l'Environnement (REP) et Federec s'inquiètent des conséquences du projet de réforme des dispositifs d'éco-contribution des produits en vue de leur recyclage.

L'équilibre économique du recyclage serait remis en cause selon les organismes Confédération des Métiers de l'Environnement (REP) et Federec qui réagissent aux propositions visant à faire évoluer les dispositifs

dits « REP », avancées par le rédacteur de la feuille de route de l'Économie circulaire. La responsabilité élargie du producteur s'appuie sur le principe du pollueur payeur, sous forme d'éco-contributions payées par l'entreprise qui met sur le marché des produits et permet de financer le recyclage ou la valorisation de ces produits. En cause, quelque 150 millions de tonnes de produits divers. Considérant l'atteinte des objectifs environnementaux tels que l'équilibre économique comme étant

synonyme de danger, la CME pointe le risque de création de nouvelles filières REP pour les déchets issus du BTP en particulier. Autres sujets d'inquiétude : voir confier la vente des matières premières issues de recyclage à des intermédiaires inexpérimentés et l'absence de prise en compte de la dimension industrielle du recyclage. Chaque année, les entreprises de la CME investissent pourtant plus de 1 Mds € dans des installations créatrices d'emplois.

J-N.O



REPÈRES ACTUS

LE CHIFFRE

18,5 MDS €

C'est le chiffre d'affaires
de la Confédération
des Métiers
de l'Environnement
qui fédère plus
de 1 500 sociétés.

I-MAST

APPEL À PROJET

En réponse à l'appel
à projet IRCE de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
le cluster Indura développe en
partenariat avec les pôles de
compétitivité Techtera
et Plastipolis
une plateforme centrée s
ur le développement
de nouveaux matériaux
pour les infrastructures
et le génie civil, notamment
liés à la durabilité des
ouvrages. Le lancement
de l'opération doit intervenir
à la fin de l'année.

ENVIRONNEMENT

COMPARATEUR

La marque collective
Gouvernance équitable lance
gouvernanceequitable.fr,
le premier comparateur du
développement durable des
entreprises. Le site permet
d'accéder aux performances
environnementales
et sociales de plus de
250 000 entreprises
en France. L'approche
pédagogique permet de
valoriser les entreprises
qui agissent concrètement
dans ce domaine.



Feuille de route de l'économie circulaire : se donner les moyens de réussir

La Feuille de route de l'économie circulaire, dévoilée le 23 avril dernier, a fixé quatre axes majeurs parmi lesquels « mieux gérer les déchets ». Alors que nous entrons maintenant dans le temps de la traduction législative et réglementaire, la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), qui rassemble les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets, propose des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Feuille de route.

Acteurs incontournables de l'économie circulaire, les industriels du recyclage et de la valorisation des déchets seront moteurs dans la mise en œuvre de cette feuille de route qu'ils souhaitent accompagnée de mesures indispensables. Ils rappellent la nécessité de créer les conditions économiques, réglementaires et fiscales permettant de disposer d'un modèle économique viable pour fournir à l'industrie française des matières premières de recyclage (MPR) de qualité à partir des activités de tri, de recyclage et de transformation.

1. Déployer des moyens économiques incitatifs à l'incorporation des Matières Premières du Recyclage (MPR) pour répondre à l'obstacle principal du manque de débouchés

Les engagements volontaires visant l'intégration de matières plastiques recyclées dans différents secteurs industriels, appelés par le gouvernement, sont certes une première étape importante, mais ils supposent la mise en marché de matières premières de recyclage compétitives par rapport aux matières vierges. Insuffisants, ils doivent nécessairement être accompagnés de dispositifs incitatifs. La CME propose de lancer très rapidement des travaux sur des dispositifs de type certificats de recyclage.

2. Améliorer l'efficacité des filières de recyclage des déchets ménagers (filières sous REP) et créer un nouveau modèle de filière pour les déchets professionnels

Pour les déchets ménagers, la CME propose la création d'un organe indépendant de régulation et une collégialité des processus de décisions prenant en compte l'expertise des industriels du recyclage et de la valorisation des déchets. La CME demande également une réflexion approfondie sur les filières de recyclage dédiées aux déchets d'activités économiques, pour un modèle pertinent, simple et efficace, appliquant la responsabilité du détenteur du déchet.

3. Renforcer l'incitation au tri des déchets des entreprises

Cette incitation passe à la fois par la mise en œuvre d'outils comme la tarification incitative, une facturation représentative du service rendu, et aussi par la clarification des limites du service public de la prévention et de la gestion des déchets (SPPGD). Cette clarification ainsi que le suivi du respect des obligations réglementaires sera décisive dans le déploiement du décret dit « 5 flux » prévoyant la collecte séparée des papiers, cartons, verre, plastiques, métaux et bois issus des activités économiques et de la collecte des biodéchets des gros producteurs.

4. Orienter davantage de flux de déchets vers le recyclage au moyen d'une TGAP incitative

www.gpomag.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

Il y a nécessité à ce que la TGAP se recentre sur son objectif : inciter fiscalement à l'orientation des flux vers les filières industrielles de tri, de recyclage et de valorisation des déchets. La CME propose donc un barème de TGAP qui prend en compte les efforts réalisés par les producteurs de déchets, citoyens et entreprises. Celui-ci affecte un taux plein pour les déchets admis directement en installation de stockage et un taux réduit pour les fractions résiduelles non valorisables, après les étapes de tri, recyclage et valorisation. Cette proposition permet d'améliorer plus rapidement la compétitivité du recyclage par rapport au stockage. Par ailleurs, en vue d'orienter vers des installations de traitement offrant les meilleures garanties de protection environnementale, la CME demande une exonération de TGAP stockage sur les terres polluées, les boues minérales et les déchets minéraux.

En ce qui concerne la valorisation énergétique, la CME préconise une TGAP permettant de favoriser la valorisation énergétique par rapport au stockage des déchets.



3^e « nuit des matières premières et de l'énergie »

Organisée par MPE-Média à l'intention de ses adhérents et des professionnels, elle aura lieu chez ENEDIS, de 18 à 21h, le 31 mai, et aura pour thème : « Quel mix énergétique ? Quelles matières premières ou recyclées pour le rendre durable » ?

Pour débattre de la thématique proposée, deux tables rondes :

La première, animée par Christophe Journet, réunira des acteurs majeurs de l'énergie du nucléaire, aux renouvelables : Michel Derdevet, Secrétaire Général, membre du Directoire d'Enedis; Bernard Fontana, PDG et/ou Hervé Bourrier, DG Framatome; Valérie Faudon, Déléguée générale SFEN, Sté française d'énergie nucléaire; Pascal Mauberger, PDG McPhy Energy, Past Pdt Aphypac Hydrogène; Benjamin Louvet, Gérant matières premières chez OFIAsset Management; Michael F. Levy, Vice-président d'Aaqius Recherche et Innovation H2; Alfred Rosales, Associé MPE-Média, Directeur Rosamon Group; Dominique Chauvin, prospectiviste du secteur Énergie, consultant énergies; et un cadre du Groupe EDF (ss réserve agenda) La seconde sera davantage orientée «recyclage»; animée par Guillaume Pitron, elle abordera le thème des matières premières primaires ou issues du recyclage

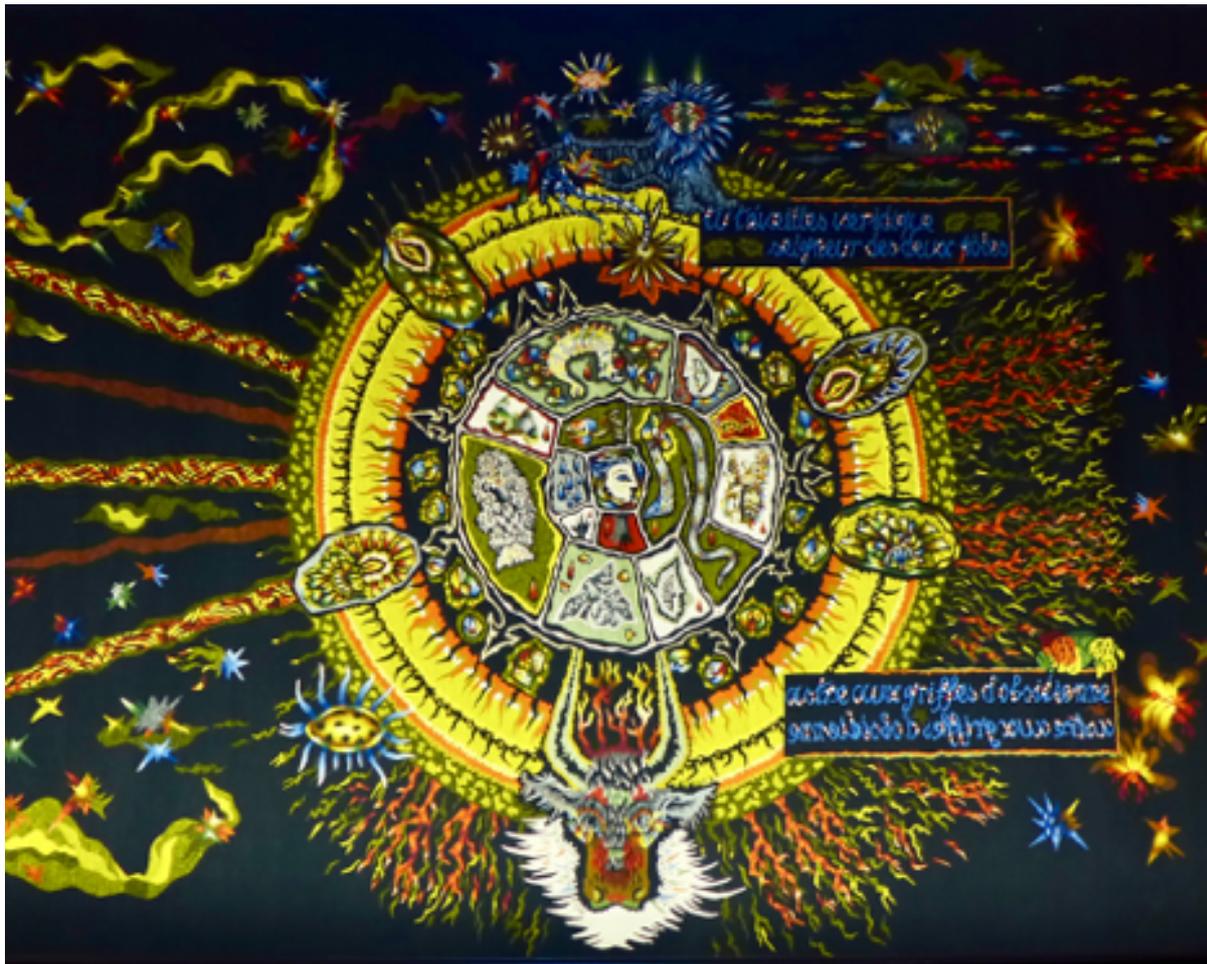
à sécuriser pour réaliser et pérenniser ce mix durable et réunira : Michel Bonnemaïson Sté « E-Mines », Mines du Salat, ex DG Variscan Mines; Dominique Maguin, Président de la Confédération des Métiers de l'Environnement; Hervé Millet, Directeur des Affaires Techniques et Règlementaires de PlasticsEurope; David Weber, PDG de REVEAL SAS, consultant industriel, expert matières et efficacité énergétique appliquée aux milieux urbains et industriels; Sébastien Soleille, directeur Associé chez Deloitte; un dirigeant de Nexans Recycling services (ss réserve agenda) et un dirigeant d'ArcelorMittal (ss réserve agenda).

Une intervention « Keynote »
conclura ces tables rondes.

Inscriptions obligatoires :
contact@mpe-media.com
ou 06 60 58 89 26

SOIRÉE MPE-MEDIA MIX ÉNERGIE & MATIÈRES JEUDI 31 MAI

PARIS (MPE-Média) - La 3ème SOIRÉE MATIÈRES PREMIÈRES – ÉNERGIES MEDIA organisée en partenariat avec ENEDIS jeudi 31 mai aura pour thème le mix énergétique durable plausible et ses impacts sur les matières premières et recyclées sans lesquelles il ne verra pas le jour. Détails et inscriptions [ICI](#)



Extrait du Chant du monde de Jean Lurçat : l'astre aux griffes d'obsidienne (Ph Archives MPE-Média)

LE THÈME DU JOUR :

La transition énergétique passera par un mix choisi en fonction de ressources durables. Il est nécessaire de penser la transition énergétique en tenant compte de la réalité industrielle, humaine et écologique, des impacts des choix, pour trouver les réponses possibles à la question : « Quel



www.mpe-media.com

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

mix énergétique durable à venir ? Quelles matières sécuriser en conséquence pour le réaliser et le pérenniser » ?

- **1ère partie de soirée** : « *Quel mix énergétique durable à venir, entre ENR et énergies classiques* » - S'exprimeront des dirigeants du secteur de l'énergie, du nucléaire aux renouvelables via l'hydrogène et la mobilité, un expert en efficacité énergétique et un prospectiviste énergie.

- **2ème partie de soirée** : « *Quelles matières premières, minerais ou métaux et plastiques primaires ou issus du recyclage doivent être sécurisées pour réaliser et pérenniser à moyen et long terme ce mix énergétique durable ?* » - S'exprimeront des dirigeants et experts du secteur des mines, métaux, plastiques et du recyclage.

AU PROGRAMME :

18h00 précises - 1ère table ronde : le mix énergétique durable, modérée par **Christophe Journet**, rédacteur en chef fondateur de MPE-Média

- **Michel Derdevet**, Secrétaire Général d'Enedis,
- **Hervé Bourrier**, DG FRAMATOME,
- **Valérie Faudon**, Déléguée générale SFEN, Sté française d'énergie nucléaire,
- **Pascal Mauberger**, PDG McPhy Energy, Past Pdt AFHYPAC Hydrogène,
- **Michael F. Levy**, Vice-président d'Aaqius Recherche et Innovation H2,
- **Benjamin Louvet**, Gérant matières premières chez OFI-Asset Management,
- **Alfred Rosales**, Associé MPE-Média, Directeur ROSAMON Group,
- **Dominique Chauvin**, prospectiviste du secteur Énergie, consultant énergies,
- **Questions-réponses avec la salle**



www.mpe-media.com

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

19h20- 2ème table ronde : le mix matières premières et recyclées durable, modérée par **Guillaume Pitron**, grand reporter spécialisé, auteur du livre « *La guerre des métaux rares, la face cachée de la transition énergétique et numérique* » (janvier 2018)

- **Michel Bonnemaïson**, Sté « E-Mines », Mines du Salat, ex DG Variscan Mines
- **Dominique Maguin**, Pdt de la Confédération des Métiers de l'Environnement,
- **Hervé Millet**, Directeur des affaires publiques de PlasticsEurope,
- **Sébastien Soleille**, Associé Deloitte expert métaux et transition énergétique,
- **Guillermo Saavedra**, Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-chilienne à Paris, porte-parole de l'industrie chilienne en Europe.
- **Questions-réponses avec la salle**

20h30 – Intervention « keynote » de fin de soirée : Marcel Genet, PDG de Laplace-Conseil, expert mines et métaux : échanges sur l'ampleur prévisible des investissements à réaliser dans l'acier mondial et la question épineuse des assurances étatiques, pour faire face aux conséquences globales des dérèglements climatiques.

20h45 – Questions-réponses avec la salle

21h – Cocktail offert par ENEDIS, dédicace du livre « La guerre des métaux rares, la face cachée de la transition énergétique » par Guillaume Pitron, jusqu'à 21h30.



02

Economie circulaire



Entre nous

RENCONTRE

JEAN-PHILIPPE CARPENTIER

« Nous attendons un vrai plan de développement de l'économie circulaire »

Acteurs incontournables de l'économie circulaire, les recycleurs appellent de leurs vœux un plan de développement de la filière digne de ce nom en France. Une revendication destinée au gouvernement, à l'heure où celui-ci dévoile sa feuille de route. Rencontre avec Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec).

Quel constat dressez-vous de la première Journée mondiale du recyclage qui s'est déroulée le 18 mars dernier ?

Nous sommes ravis d'avoir pu soutenir l'initiative du Bureau international du recyclage (BIR) au niveau de la France. C'était une première mondiale dont l'objectif était de mobiliser les leaders internationaux, les professionnels, les experts ainsi que les initiatives citoyennes afin d'adopter un nouveau regard sur les déchets. En

effet, le déchet d'aujourd'hui constitue la ressource de demain. Il n'est pas toujours facile de parler de recyclage en dehors des grands sujets d'actualité, comme la pollution des océans par les plastiques ou la présence de perturbateurs endocriniens dans les emballages. Or, il est aussi important pour nous d'en parler de manière positive. Par exemple, le secteur du recyclage, c'est 1,6 million d'emplois dans le monde, dont 26 750 non délocalisables en France, et une contribution annuelle au PIB mondial estimée à plus de 400 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

Comment s'est passée 2017 pour les recycleurs ?

L'année 2017 a été satisfaisante pour le secteur du recyclage, quelles que soient les filières (métaux ferreux et non ferreux, plastiques, papiers-cartons, etc.). Il était temps car il a beaucoup souffert depuis mai 2014, date à laquelle le prix du pétrole a brutalement chuté. Cela a été pour nous une année de rebond, à l'instar d'ailleurs de ce qui s'est produit dans l'économie générale, avec notamment une consommation qui repart à la hausse - la demande de matières premières issues du recyclage a été plus forte en 2017 qu'en 2016 - et un



« Le secteur du recyclage, c'est 26 750 emplois non délocalisables en France. »



prix du pétrole qui s'est stabilisé. Le chiffre d'affaires des recycleurs n'a pas progressé de façon significative, en se maintenant toujours autour des 8,2 milliards d'euros environ, mais les marges des entreprises se sont reconstituées. Les résultats actuels devraient donc compenser les pertes subies en 2014, en 2015 et, dans une moindre mesure, en 2016. En outre, le premier trimestre 2018 est dans la continuité de l'exercice 2017, ce qui nous rend optimistes pour cette année.

Comment interprétez-vous la décision de la Chine de contraindre l'importation de certaines matières premières recyclées ?

Nous suivons très attentivement ce qui se passe en Chine, au sujet notamment des standards de matières premières recyclées que nous pouvons y exporter. Pour nous, cette décision, qui concerne surtout les films plastiques et le papier-carton, a d'abord été un risque à court terme. Elle a déstabilisé le cours des matières premières issues du recyclage au plan mondial. Cela dit, il ne faut pas oublier que la Chine reste la première « usine du monde ». Par conséquent, elle a et aura toujours besoin d'importer des matières premières, qu'elles soient fossiles ou recyclées, pour alimenter ses propres usines et fabriquer des produits qu'elle exporte dans le monde entier. La question est donc plutôt de savoir avec quelle qualité de matériaux les Chinois souhaitent désormais travailler. En réalité, leur décision représente pour nous une opportunité parce qu'elle nous pousse à moderniser nos installations : dès lors, la valeur ajoutée sera créée en Europe. Autrement dit, la situation chinoise nous enjoint à

investir pour améliorer notre outil industriel.

Quelles sont vos attentes en matière de politiques publiques pour encourager l'économie circulaire ?

Nous espérons une vision claire et précise de la part du gouvernement. Il y a actuellement beaucoup de communication – autour du recyclage des plastiques ou de la consigne, en particulier –, mais nous avons encore du mal à voir quels sont les objectifs poursuivis et quels seraient les moyens que l'on mettrait en œuvre pour les atteindre. Qu'attend-on de l'économie circulaire ? C'est cela la question primordiale à se poser. Or, nous avons l'impression que le problème est pris à l'envers : on pense d'abord aux moyens avant de réfléchir aux objectifs. L'instauration de la consigne, par exemple, n'est pas une mauvaise idée en soi. Mais avant de la mettre en place, il est impératif de bien estimer tous les impacts positifs et négatifs. Il ne faudrait pas, en effet, casser le dispositif existant depuis 1995 et qui a notamment nécessité de lourds investissements dans des centres de tri et de recyclage. Est-ce que l'on veut maintenir et développer une industrie du recyclage en France ? Plus que des « mesurette », nous attendons un vrai plan de développement de l'économie circulaire.

Quel serait ce plan selon vous ?

Pour nous, ce plan se décline en quatre volets : l'écoconception des produits, la collecte des déchets, leur recyclage et, en aval de la chaîne, la création d'un marché de la demande de matières premières issues du recyclage. Concernant l'écoconception, nous avançons depuis quelques années une proposition, qui malheureu-

« Il faut créer un marché de la demande et des débouchés pour les matières premières recyclées. »

sement n'est toujours pas prise en compte, à savoir la création d'un centre d'expertise du recyclage qui regrouperait tous les acteurs impliqués. La difficulté qui se pose est qu'il faut arriver à fédérer l'ensemble des acteurs. D'ailleurs, si la feuille de route pour l'économie circulaire du gouvernement devait avoir un seul objectif, ce serait précisément d'encourager le travail collaboratif, plutôt que de chercher à opposer les uns aux autres. Concernant la collecte, nous disposons aujourd'hui de tous les moyens nécessaires et efficaces en France pour la développer. À commencer par la loi, et en particulier le décret Cinq flux, qu'il faudrait déjà appliquer. Parallèlement à ces initiatives en amont de la filière, il faut aussi créer un marché de la demande et des débouchés pour les matières premières recyclées en aval, grâce notamment à une politique incitative. Nous nous sommes trop souciés jusqu'à présent de l'amont et pas suffisamment de l'aval. Le gouvernement se doit d'être volontariste sur ce sujet. Dès lors, si toutes ces conditions sont réunies, le secteur du recyclage pourra se développer de façon optimale et continuer à investir, comme il le fait déjà à hauteur de 500 millions d'euros par an environ. Malheureusement, il n'est pas toujours facile pour nous de nous faire entendre.

**Propos recueillis par
Anthony Laurent**



Feuille de route pour l'économie circulaire 50 nuances de bonnes intentions

La Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) a été rendue publique le 23 avril. Elle compte 50 mesures portant sur divers domaines allant de la conception des biens à leur fin de vie en passant par l'éducation, le fonctionnement des filières de REP (responsabilité élargie des producteurs) ou la gestion des biodéchets. Nous présentons ici, sans prétendre à l'exhaustivité, une lecture critique — parfois positive... — de quelques points qui nous ont paru saillants.

● Un catalogue de bonnes intentions

En l'état, la FREC ne comporte rien de contraignant — ce n'était pas sa finalité. Elle annonce des objectifs et les moyens prévus pour les atteindre. Il s'agit donc pour l'instant surtout d'un

catalogue de bonnes intentions avec lesquelles il est difficile d'être en opposition radicale et totale — même si certains objectifs eux-mêmes sont discutables. Comme le font remarquer

plusieurs acteurs (Amorce, Cercle national du recyclage, Federec, Fnade...), le tout sera de voir comment la FREC sera traduite concrètement, notamment dans les textes législatifs et réglementaires. ●



● Les parties prenantes circonspectes

Chacun attend de voir comment les mesures proposées se traduiront concrètement, notamment sur le plan fiscal et réglementaire.

Les différents acteurs qui ont participé aux réunions de préparation de la FREC se montrent dans leur ensemble plutôt satisfaits du résultat. Presque tous soulignent cependant que tout dépendra de la façon dont les choses se traduiront concrètement, notamment dans les textes législatifs et réglementaires et dans les budgets. Et si on entre dans le détail, les positions sont parfois plus nuancées, voire circonspectes.

Levier

La Fnade (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement, qui regroupe les opérateurs) et Federec (Fédération des entreprises du recyclage, qui regroupe les récupérateurs) souhaiteraient par exemple que les aspects industriels soient davantage pris en compte. « *Il manque en particulier un levier économique qui rende l'incorporation de matériaux recyclés plus compétitive que l'utilisation de matériaux vierges* », explique par exemple Muriel Olivier, la nouvelle déléguée générale de la Fnade. Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, plaide pour sa part pour un système de bonus-malus ou de certificats d'incorporation de matières recyclées qui fonctionnerait sur le modèle des certificats d'économie d'énergie (les fabricants de produits se verraient imposer des quotas d'incorporation, libre à eux de les appliquer ou d'acheter des certificats à d'autres producteurs qui auraient dépassé leurs quotas). Concernant la REP (responsa-

bilité élargie des producteurs), la Fnade et Federec sont assez réservées quant à l'extension ou la création de nouvelles filières. Federec craint en particulier que les éco-organismes acquièrent plus de pouvoir, au détriment des récupérateurs et des recycleurs. La Fnade estime que les déchets des professionnels sont de la responsabilité de leurs détenteurs et ne devraient donc pas tomber dans le giron d'éco-organismes. Amorce se félicite des extensions prévues (sur les DDS, les jouets, les articles de sport et de loisir, potentiellement sur les mégots de cigarettes). Le Cercle national du recyclage (CNR) est pour sa part plus réservé, estimant qu'il faut hiérarchiser les efforts et se demander à chaque fois si la création de nouvelles REP serait utile.

Arbitrage

Amorce et le CNR regrettent que la proposition du rapport de Jacques Vernier de créer une Autorité de régulation des filières de REP ne soit pas retenue, en tout cas pour l'instant. Selon nos informations,

la DGPR, qui pilote le dossier REP au ministère de l'Écologie, y était plutôt favorable. Il faut croire que des intérêts défavorables ont réussi à se faire davantage entendre lors des réunions d'arbitrage. Citeo, principal éco-organisme, dit n'y être pas favorable. Selon nos informations, il ne serait pas le seul parmi les éco-organismes.

Efficacité

Question fiscalité, Amorce déplore l'absence, pour l'instant, d'une « *TGAP amont* » qui serait appliquée aux produits qui ne sont pas couverts par une filière de REP. Le CNR préférerait pour sa part une « *REP déchets résiduels* », estimant que c'est un système potentiellement davantage incitatif. Sur la TGAP « ordinaire », Amorce se félicite qu'aucune hausse n'ait encore été décidée et que la courbe d'évolution de la TGAP doive être fixée prochainement dans le cadre de la Conférence nationale des territoires (CNT). Elle souhaite qu'aucune hausse ne soit appliquée tant que les mesures visant à réduire les déchets résiduels n'auront



Pour la REP sur le BTP comme pour le reste, le passage aux travaux pratiques sera déterminant.



pas montré leur efficacité. La Fnade souhaite que les fractions résiduelles (refus de tri...) venant d'installations performantes « *certifiées* », en amont des installations de stockage ou en provenance de collectivités performantes, puissent bénéficier d'un taux réduit, tandis que le stockage direct aurait un taux de base plus élevé.

Selon la fédération, cela permettrait de rendre le recyclage compétitif plus rapidement. Federec espère aussi que le projet de loi de finances pour 2019 mettra en œuvre une fiscalité qui rendra le tri et le recyclage plus compétitifs que l'enfouissement ou l'incinération. Les prochaines semaines permettront probablement

d'en savoir un peu plus sur les intentions du gouvernement en la matière. Enfin, tous les acteurs souhaitent être associés à l'élaboration de la traduction concrète des mesures proposées. Après les proclamations de bonnes intentions de la FREC, les discussions entreront alors « dans le dur »... ●



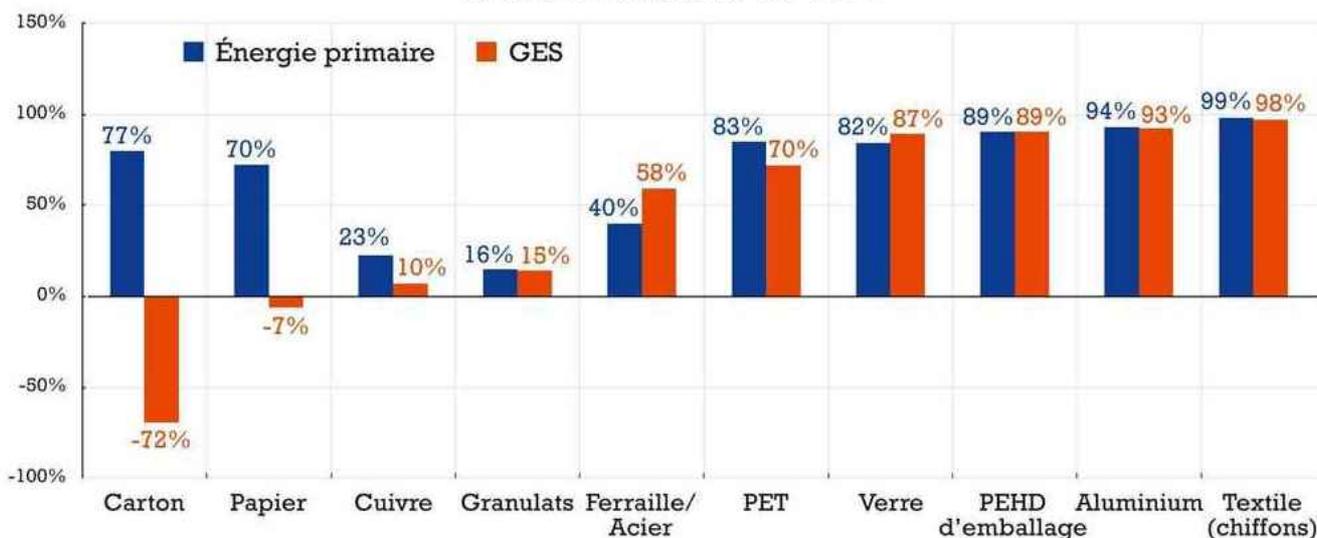
● Textiles invendus : ne pas jeter

La FREC (point 15) veut faire en sorte que les invendus textiles ne soient ni jetés, ni éliminés. On ne peut que s'en féliciter. En effet, le recyclage des textiles (sous forme de chiffons d'essuyage) est la filière de recyclage qui a

le meilleur impact environnemental en matière d'émissions de gaz à effet de serre et d'énergie consommée par tonne recyclée (voir le graphique). On peut supposer que le réemploi des textiles, qui allonge leur durée

de vie en amont du recyclage, a un impact au moins aussi bon. Il reste à espérer que le traitement choisi pour les textiles neufs invendus ne sera pas — ou le moins possible — la valorisation énergétique. ●

Impacts du recyclage sur la consommation d'énergie et les émissions de GES



Recycler une tonne de textiles sous forme de chiffons d'essuyage permet d'économiser 99 % de l'énergie primaire et 98 % des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à la production de chiffons vierges. On peut supposer que les impacts économisés en cas de réemploi sont au moins aussi importants.
Source : Ademe et Federec, *Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie*, mai 2017 ([téléchargeable ici](#)). Graphique Déchets Infos.



Feuille de route pour l'économie circulaire : 50 nuances de bonnes intentions



La FREC prévoit, entre autres, la mise en place d'une REP sur les déchets du BTP, ou au moins certains d'entre eux.

La Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) a été rendue publique le 23 avril. Elle compte 50 mesures portant sur divers domaines allant de la conception des biens à leur fin de vie en passant par l'éducation, le fonctionnement des filières de REP (responsabilité élargie des producteurs), les consignes de tri ou la valorisation de la matière organique.

Nous présentons ici, sans prétendre à l'exhaustivité, une lecture critique — parfois positive... — de quelques points qui nous ont paru saillants.

• Un catalogue de bonnes intentions

En l'état, la FREC ne comporte rien de contraignant — ce n'était pas sa finalité. Elle annonce des objectifs et les moyens prévus pour les atteindre. Il s'agit donc pour l'instant surtout d'un catalogue de bonnes intentions avec lesquelles il est difficile d'être en opposition radicale et totale — même si certains objectifs eux-mêmes sont discutables.

Comme le font remarquer plusieurs acteurs (Amorce, Cercle national du recyclage, Federec, Fnade...), le tout sera de voir comment la FREC sera traduite concrètement, notamment dans les textes législatifs et réglementaires. [...]



03

Chine



1.

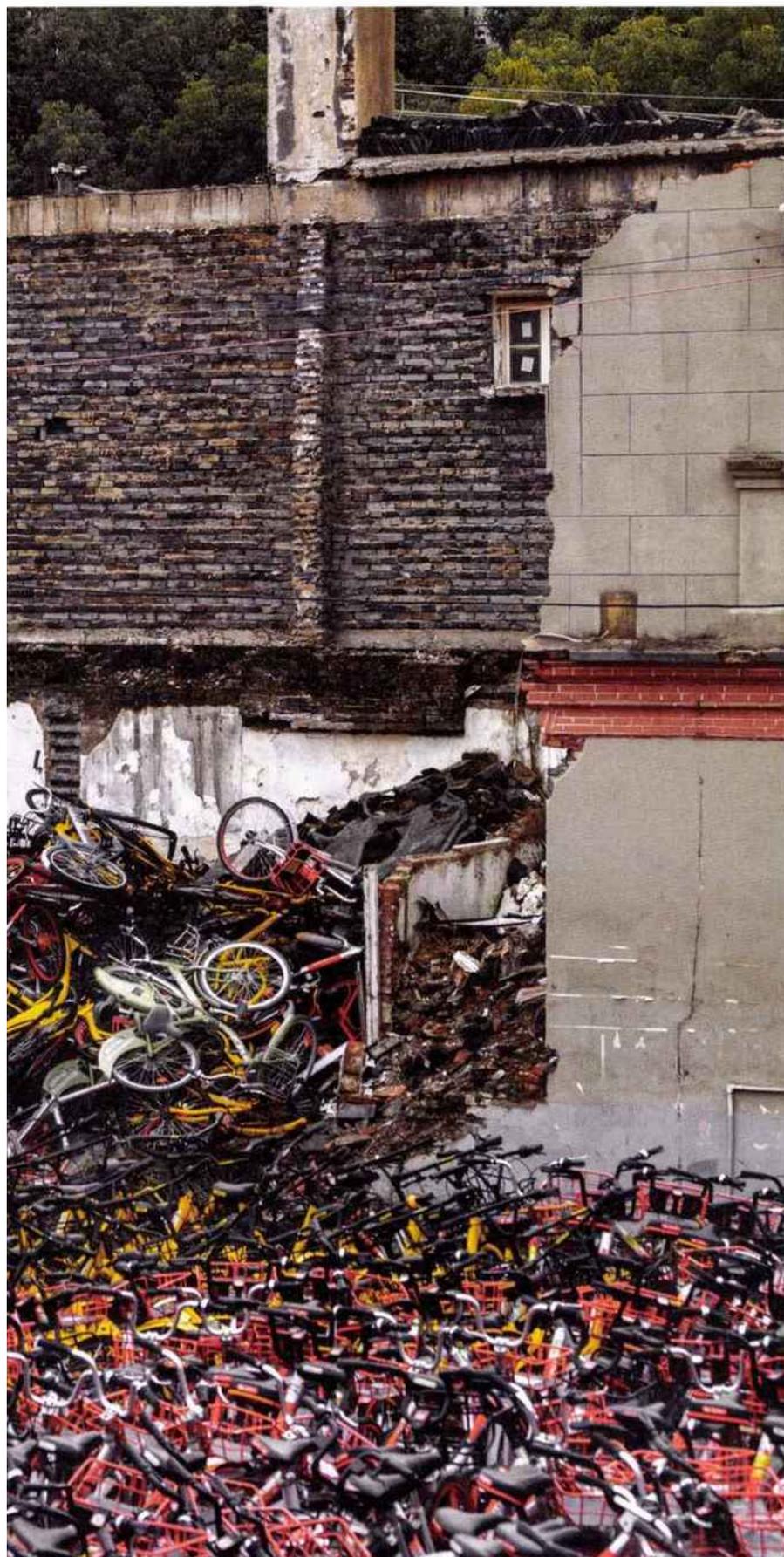
Vie
d'ordure



DESTINATION FINALE

Où finissent les déchets que nous jetons à la poubelle ? La question se pose plus que jamais depuis que la Chine, premier importateur mondial de déchets, a annoncé début 2018 qu'elle n'accepterait presque plus aucun déchet plastique ou papier venant de l'étranger. Une décision qui crée la panique en Occident, où il va falloir trouver de nouvelles portes de sortie pour nos poubelles. **Lucas Roxo**





Une décharge
de vélos cassés
à Shanghai.

Des débris d'ordinateurs et de téléphones portables jonchent le sol d'une décharge à ciel ouvert, en périphérie d'une grande ville africaine. Voilà l'image que notre imaginaire collectif retient des lieux où finissent nos déchets en attendant leur improbable désintégration. Mais peu imaginent que pour en arriver là, les déchets ont souvent réalisé un long périple à travers notre économie mondialisée. Notre époque n'est pas à un paradoxe près : il n'y a jamais eu autant de déchets dans le monde, et pourtant, dans nos pays industrialisés, on n'en a jamais vu aussi peu. Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la France a produit à elle seule 324,5 millions de tonnes de déchets en 2015. Mais savons-nous réellement ce qu'ils sont devenus ? La réponse est multiple, les modes de traitement sont différents. Les entreprises gèrent eux-mêmes leurs déchets, alors que pour les ménages, c'est la tâche des collectivités. Contrairement aux déchets des entreprises, souvent réticentes à partager ces informations, il est aisé de découvrir où sont envoyés nos déchets personnels, ceux que l'on appelle les « déchets ménagers et assimilés ». S'ils ne représentent pas la part la plus importante du volume global, ce sont certainement ceux dont la trajectoire raconte le plus notre rapport social aux déchets. Toujours selon l'Ademe, la destination de nos déchets ménagers se répartit ainsi : 26 % sont stockés, 32 % sont incinérés (dont 31 % pour produire de l'énergie), 39 % sont recyclés.

COMMENT LES DÉCHETS SONT DEVENUS UN ENJEU ÉCONOMIQUE

À ce titre, l'Hexagone est en retard par rapport à d'autres nations européennes (*lire notre article p.18*), comme par exemple la Belgique, qui recycle 53,4 % de ses déchets ménagers. Mais à quoi correspond ce qui est appelé ici



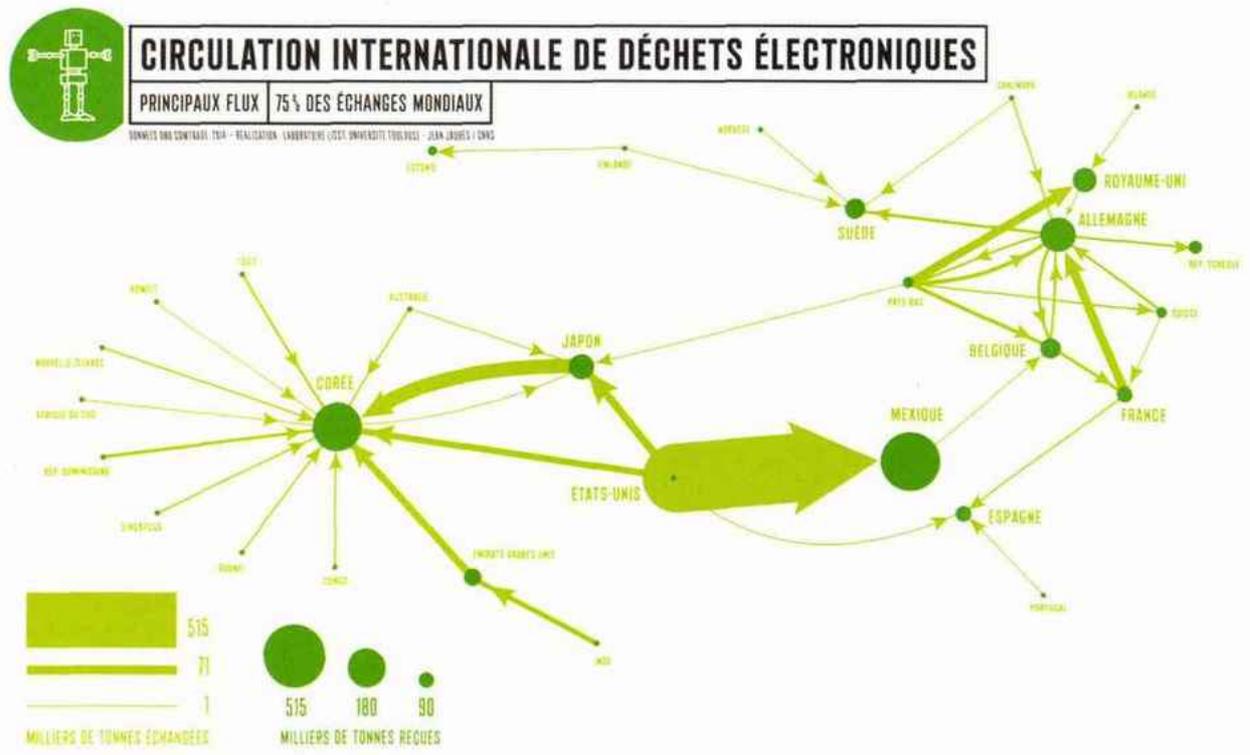
« recyclage » ? En réalité, les collectivités françaises se contentent de collecter, car elles sous-traitent le reste de la chaîne à d'autres pays : le recyclage, aujourd'hui, consiste pour les pays occidentaux à envoyer en Asie ou en Afrique des déchets au traitement jugé trop peu rentable chez nous. En les triant (avec l'aide des citoyens), les collectivités transforment les déchets en « matières premières secondaires », réutilisables dans un cycle de production par des entreprises situées sur le sol chinois ou turc... « *Le tri est aux déchets ce que la distribution est aux objets de consommation: la condition de la circulation des échanges* », précise ainsi Yann-Philippe Tastevin, chargé de recherche au CNRS et co-commissaire associé de l'exposition « *Vies d'ordures* », présentée au Mucem en 2017. Ce marché dans lequel nos déchets sont valorisés, achetés, recyclés et revendus sous une autre forme ne date pas d'hier. L'économie mondialisée des poubelles débute dans les années 60,

avec l'émergence d'un « problème des déchets » parfaitement mis en lumière par Baptiste Monsaingeon dans son livre *Homo detritus* (Le Seuil, 2017). À l'époque, face à l'émergence de l'écologie politique et aux inquiétudes nées des multiples scandales environnementaux, les sociétés industrielles « *vont tenter de transformer ces fuites détritiques en des ressources pour penser les conditions de leur renouveau* », explique Baptiste Monsaingeon. L'ère du déchet abandonné est remplacée par l'ère du déchet recyclé, devenu matière valorisable. « *Ceci étant, le développement de la collecte et du recyclage dans les pays avancés a provoqué un déséquilibre entre l'offre et les capacités d'absorption d'une industrie locale souvent en perte de vitesse. La seule solution a été de trouver de nouveaux débouchés à l'exportation, ce qui correspondait d'ailleurs à la demande des pays émergents en pleine industrialisation et ne disposant souvent pas de ressources primaires ni de gisements de*

déchets à exploiter », précise Philippe Chalmin, historien et économiste.

DES FLUX DE DÉCHETS DE L'ATLANTIQUE VERS LE PACIFIQUE

Les pays développés ont ainsi commencé à vendre leurs déchets à des pays en voie de développement dans une logique Nord-Sud, ou plutôt Atlantique-Pacifique, qui semblait satisfaire les deux parties. « *Plus vous êtes riche, plus vous produisez des déchets. Surtout, plus vous produisez des déchets de qualité, potentiellement valorisables* », poursuit Philippe Chalmin. D'un côté, les pays occidentaux produisaient des déchets « de qualité » dont ils souhaitaient se débarrasser ; de l'autre, des pays émergents voyaient nos déchets comme autant de mines à exploiter. Le marché mondial du déchet et de sa gestion apparaît donc à ce moment-là, les multinationales s'y engouffrent, et nos collectivités s'engagent à produire et trier des déchets pour alimenter les entreprises qui iront nourrir les flux



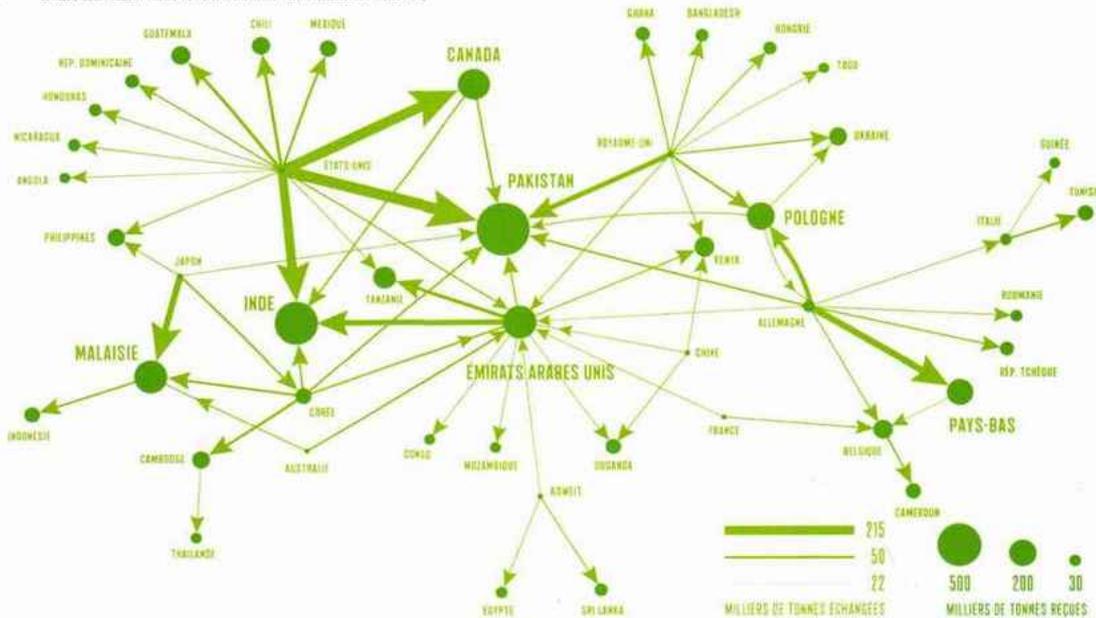
Les cartes sont issues de l'exposition « *Vies d'ordures. De l'économie des déchets* » présentée au Mucem en 2017. Il existe peu de représentations du commerce international des déchets, en raison des difficultés d'établir des données fiables. Pour les construire, le LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires) a utilisé la base de données comtrade.un.org, qui enregistre les flux à l'import et à l'export par pays, en fonction de ce qui est déclaré en douane. « *En agglomérant les sous-catégories des produits échangés, nous avons pu tracer les flux des matières premières secondaires. Même si c'est du déclaratif, cela permet d'avoir des échelles de grandeur de ces échanges* », explique Yann-Philippe Tastevin.



CIRCULATION INTERNATIONALE DE TEXTILE USAGÉ

PRINCIPAUX FLUX 51% DES ÉCHANGES MONDIAUX

DONNÉES ONU COMTRADE, 2014 - RÉALISATION : LABORATOIRE USTV, UNIVERSITÉ THULEE - JEAN-JACQUES / CMI



mondiaux. Le commerce des déchets se développe rapidement, notamment en raison de la hausse du cours des matières premières ; en conséquence, on se tourne vers ces fameuses matières premières « secondaires ». Avec succès ! Aujourd'hui, la progression du volume

de papier. *Idem* pour le plastique, que la Chine importait en masse avant de le réinjecter dans la fabrication d'emballages plastiques renvoyés ensuite dans les pays occidentaux. Moins médiatisée : la place de la Turquie, premier importateur mondial de ferraille, matière

ces déchets. Un perpétuel retour à l'envoyeur, en quelque sorte.

“L'ère du déchet abandonné est remplacée par l'ère du déchet recyclé, devenu matière valorisable.”

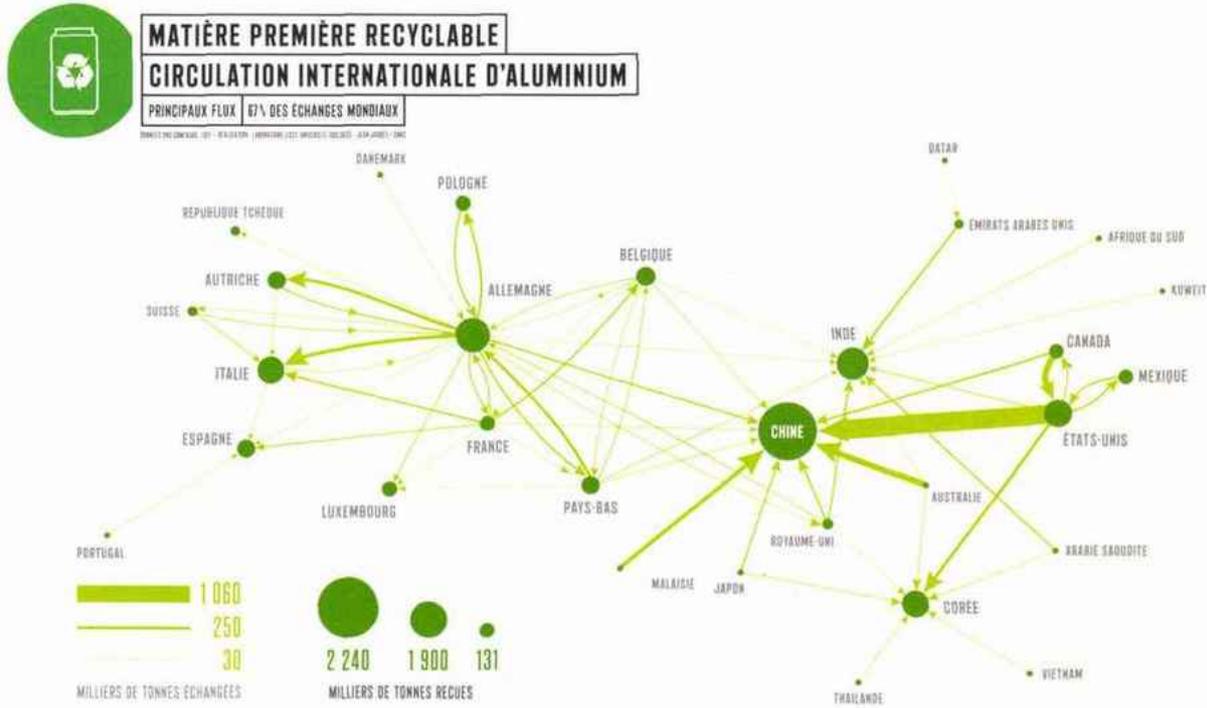
de déchets échangés est même supérieure à celle des échanges de la matière vierge correspondante ; en d'autres termes, on échange plus de papier recyclé que de papier « neuf ».

C'est là que le poids de la Chine se fait sentir, puisque celle-ci récolte près d'un quart des déchets recyclables du monde entier. Principales importatrices de déchets plastiques et papiers, les entreprises chinoises ont grandement profité du commerce de nos poubelles. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'entrepreneuse Zhang Yin est aujourd'hui l'une des plus grandes fortunes chinoises grâce au recyclage

réinvestie dans sa filière sidérurgique. « Les échanges de déchets ne sont que la conséquence de la consommation et de la production : souvent, les matières repartent là où se fait la production », commente Jean-Philippe Carpentier, président de la Federec (Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage). Le marché des déchets acte, d'une certaine manière, la désindustrialisation de pays comme la France ou les États-Unis. Aujourd'hui, leur modèle économique est d'importer des produits finis, et d'exporter les déchets qui en sont issus... Avant de racheter les produits finis produits à partir de

LA CHINE SE RETIRE : PANIQUE À BORD

Mais en 2018, un tremblement de terre est venu secouer ce marché, puisque la Chine a décidé de ne plus importer (ou presque) de déchets de l'étranger. Pressentie depuis quelques années, la décision chinoise de fermer le robinet affecte directement les pays occidentaux, qui vont devoir trouver de nouveaux débouchés pour leurs déchets. Une solution envisagée serait d'incinérer plus ou de recycler soi-même. « Pour des matières comme le plastique, en France, on n'a pas de business model. Les stocks vont augmenter et la solution à court terme, cela va être d'incinérer, détaille Jean-Philippe Carpentier. Mais à long terme, la décision chinoise peut être une formidable opportunité de développer notre filière de recyclage. » L'autre possibilité est d'aller voir ailleurs. « À chaque fois, on s'aperçoit qu'il y a une relocalisation de l'activité dans d'autres pays comme le Vietnam », explique Yann-Philippe Tastevin. « La décision chinoise n'est pas dramatique pour les industriels dans la mesure où l'on sait que d'autres pays, moins regardants sur les normes environnementales, vont se faire un plaisir de sup-



planter la Chine », confirme Jérémie Cavé, auteur de l'ouvrage *La ruée vers l'ordure: conflits dans les mines urbaines de déchets* (PUR, 2015).

De fait, la décision chinoise renforce l'inquiétude de voir se créer de nouveaux « havres de déchets » dans les pays en voie de développement. « *La véritable répercussion de cette décision, c'est de révéler que tous nos efforts de tri et de collecte participent à une économie du déchet mondialisée dont l'impact environnemental peut être très sérieusement discuté* », poursuit Jérémie Cavé. En l'état actuel des choses, la maxime de Lavoisier selon laquelle « rien ne se perd, tout se transforme » ne fonctionne pas avec le recyclage. Mis à part l'aluminium – qui peut être réutilisé à 98 % – les déchets papiers ou plastiques ne peuvent eux pas être recyclés indéfiniment, et laissent forcément des restes... qui s'entassent dans les pays les moins scrupuleux. « *Les systèmes les plus vertueux continuent de buter sur la part irréductible de nos déchets. Ici ou ailleurs, ce reste est brûlé ou stocké dans des décharges toujours plus importantes* », déplore Yann-Philippe Tastevin. Même constat chez Fanny Pacreau, anthropologue des déchets: « *L'industrie a pris conscience que le déchet pouvait avoir*

une valeur économique: du tas d'ordures, on est arrivé à une multitude de déchets précis et précieux, mais il y a toujours, dans le lot, une part de déchets que nous n'arrivons pas à valoriser. »

UN QUART DE NOS DÉCHETS SE « VOLATILISE »

Vu comme le marché mondial des déchets se porte bien, difficile d'imaginer une issue différente. D'autant que l'at-trail législatif mis en place, à travers la Convention de Bâle de 1989, est peu contraignant. Le texte, qui a le mérite d'exister, ne prévoit pas de sanctions en cas de non respect des engagements et n'a pas été ratifié par certains pays, comme les États-Unis. Ce qui explique le développement d'un système à deux vitesses, avec d'un côté des pays euro-

péens qui mettent en place de nombreuses normes, rendant le coût du traitement des déchets de plus en plus élevé ; et de l'autre, des pays en voie de développement qui acceptent tous types de déchets. Déchets qui finissent dans ces fameuses décharges à ciel ouvert, et deviennent, au mieux, le gagne-pain du secteur informel de la récupération. Et encore, on ne parle ici que du marché des déchets ménagers, c'est-à-dire 10 % du volume des déchets traités. Qu'en est-il des déchets industriels, ceux issus du BTP par exemple ? Difficile d'avoir une vision précise du sujet. D'après un rapport de l'Ademe sur la question, une partie (les déchets « inertes ») est recyclée comme matériau de construction ou valorisée dans le cadre de réaménagement de car-

LA DÉCISION CHINOISE

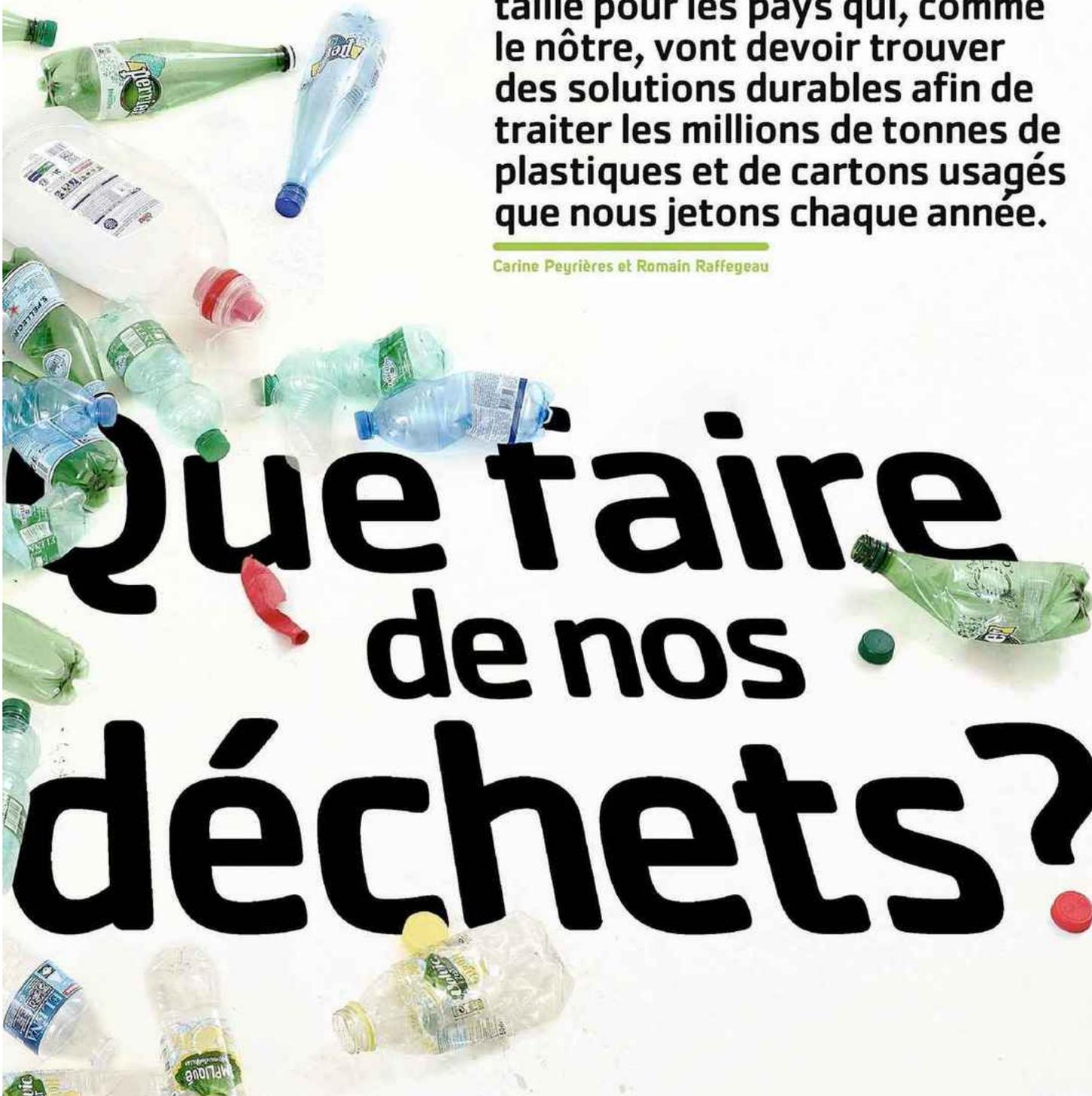
Pays hôte des poubelles européennes et premier producteur de déchets au monde, la Chine annonçait en juillet 2017 sa volonté d'interdire l'importation de 24 types de déchets sur son territoire. Sont concernés : certaines matières plastiques, les papiers non triés, certains matériaux textiles et d'autres déchets provenant de la fabrication du fer ou de l'acier. Ce n'est pas la première fois que la Chine va dans ce sens. En 2013 déjà, à travers le « Green Fence », Pékin ne souhaitait importer que des déchets avec un taux d'impureté en dessous de 5 %. La récente décision, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, abaisse ce taux d'impureté en dessous de 0,5 %, rendant l'exportation de déchets en Chine quasiment impossible.



rières. Le reste est globalement « peu valorisé » et il est difficile d'en savoir plus. « *Les entreprises sont rétives à partager ces informations-là, mais il est probable que les papiers, cartons ou plastiques se retrouvent dans les flux en direction de la Chine* », suggère Jérémie Cavé.

Quid de la partie non recyclable ? Difficile de tracer ce type de flux, mais *a priori*, elle finit soit enfouie soit... volatilisée. En effet, dans un chapitre de l'ouvrage collectif *L'économie mondiale 2013* (La Découverte, 2012) consacré au commerce international des déchets, différents chercheurs estiment que près de 20 % des échanges internationaux de déchets seraient illégaux. Certaines techniques de contournement sont très simples. On sait par exemple qu'entre 100 000 et 300 000 véhicules sont exportés vers l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient à travers le port de Hambourg. Certaines voitures sont alors déclarées comme des « produits réutilisables » destinés au marché de l'occasion africain ; à l'intérieur, des équipements électroniques sont cachés et passent comme de la contrebande. L'ensemble circule donc comme un bien ordinaire... Le souci, c'est que certains déchets sont parfois toxiques (entre 2 et 3 % de tous les déchets) et s'immiscent dans les processus de recyclage. Il y a quelques années, les États-Unis avaient par exemple dû retirer de la vente des boîtes de mouchoirs en provenance d'Inde, parce qu'elles avaient été faites en papier recyclé contaminé au cobalt 60. L'idée de circularité paraît d'autant plus saugrenue : il est effectivement possible de réduire les flux et de limiter les impacts environnementaux et sanitaires, mais les déchets ne disparaissent jamais complètement. La plupart du temps, ils s'entassent dans les décharges des pays en voie de développement. Finalement, c'est le mérite de la décision chinoise : révéler que les filières de recyclage bâties depuis 30 ans contribuent moins à l'économie circulaire annoncée qu'à un véritable capitalisme mondialisé des déchets recyclables. Et peut-être aussi nous inciter à faire l'économie de quelques poubelles ?





Première destination des déchets recyclables du monde entier, la Chine a décidé de fermer ses portes. Le défi est de taille pour les pays qui, comme le nôtre, vont devoir trouver des solutions durables afin de traiter les millions de tonnes de plastiques et de cartons usagés que nous jetons chaque année.

Carine Peyrières et Romain Raffegaou

Que faire de nos déchets?

DOSSIER

› La Chine n'en veut plus...

Jusqu'à présent, les Chinois recyclaient nos plastiques et nos cartons pour les besoins de leur industrie. Désormais, leurs propres déchets leur suffisent. c.p.

Panique mondiale! Le 18 juillet 2017, la Chine a annoncé qu'elle ne voulait plus être la poubelle du monde. Depuis des décennies, en effet, l'Europe, les États-Unis et le Japon y envoient 47 millions de tonnes de déchets par an. Ces sociétés riches, où l'on consomme beaucoup, produisent en effet tant de déchets qu'elles n'arrivent pas à tous les traiter. Pas grave : la Chine les achète... ou, du moins, les achetait jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi payer pour des déchets? Eh bien, pour y récupérer de la matière première. La Chine ne s'intéressait, en effet, qu'à nos déchets recyclables. Pas ceux qui finissent à la décharge, mais ceux que l'on trie et que l'on dépose dans des bennes spéciales, pour leur donner une nouvelle vie. Les papiers ou les cartons, par exemple, peuvent être transformés en une pâte dont on fait

de nouveaux cartons ou du papier pour l'imprimerie. Certains plastiques sont découpés, fondus et remodelés afin de former de nouveaux objets. Idem pour les canettes et les boîtes de conserve.

Retour à l'envoyeur!

Jusqu'ici, la Chine achetait à l'étranger 29 millions de tonnes par an de papiers et de cartons (*voir encadré ci-dessous*). Elle récupérait aussi près du tiers des plastiques recyclables collectés dans le monde (soit 7 millions de tonnes). Ces plastiques, nous les apprécions particulièrement dans notre quotidien car ils sont légers, solides, lavables. On en achète beaucoup et on en jette beaucoup : environ 63 kg par an et par habitant, en Europe! Et il est logique que la Chine s'y intéresse. Depuis les années 1980, la plupart des objets en plastique sont confectionnés dans ce pays. En effet, la majorité des usines de fabrication ont été déplacées là-bas, car les salaires des ouvriers sont plus bas que chez nous et, par conséquent, le coût de production est moins cher. Sauf que pour fabriquer du plastique, il faut du pétrole (la matière première dont sont issus tous les plastiques). Beaucoup de pétrole. Or, la Chine n'en a pas suffisamment. Plutôt que de l'acheter cher à d'autres pays, elle a préféré importer nos déchets en plastique recyclables, à moindre coût. D'autant que leur transport est quasiment gratuit. «Chaque semaine, des bateaux font le trajet de la Chine

LA PLUPART DES OBJETS EN PLASTIQUE SONT FAITS EN CHINE



vers l'Occident, les cales pleines d'objets *made in China*, explique Evguenia Dereviankine, avocate spécialiste de la question des déchets. La Chine achetant très peu de biens à l'étranger, les navires repartaient à vide... D'où l'idée de les utiliser pour convoier, au retour, les déchets. »

Une matière première précieuse

Pour nous, ça tombait bien! Car nos décharges débordaient. Depuis la fin des années 1960, avec l'ouverture des supermarchés, on s'est mis à conditionner de plus en plus de produits dans des emballages jetables (des bouteilles, des briques, des sacs, des boîtes, des films, etc.) et le volume de nos déchets a augmenté considérablement. À la fin des années

ZOOM

Cellulose : longue molécule, principal composant des cellules végétales.

VOS PAPIERS, S'IL VOUS PLAÎT!

Chaque année, l'Europe envoyait aussi 8 millions de tonnes de papiers et de cartons en Chine! C'est bien plus que le plastique (2,3 millions de tonnes). Mais le problème va être moins compliqué à régler. Car ces exportations représentent peu par rapport aux 58 millions de tonnes de papiers et de cartons que l'on traite en Europe (90% des papiers collectés). Les papiers et cartons sont plus facilement recyclables que les plastiques. Comme ils sont tous fabriqués à partir du même matériau de base, de la fibre de **cellulose**, on peut les recycler même s'ils sont mélangés. Et ils sont biodégradables. On devrait donc facilement venir à bout des stocks refusés par la Chine.



◀ Cette montagne de plastiques et papiers part vers un centre de recyclage chinois. La Chine reçoit chaque année 47 millions de tonnes de déchets venus d'Occident et du Japon.

de plastiques pour qu'ils soient recyclés là où on en fabrique à tour de bras, c'est-à-dire en Chine ! Et ça nous arrangeait d'autant plus que le recyclage est compliqué et coûte

cher. En effet, avant de transformer les ordures, il faut séparer les papiers, les boîtes de conserve, les plastiques, éliminer les débris de verre, les résidus alimentaires... puis trier à nouveau, plus minutieusement, chaque catégorie de déchet. Une véritable corvée et un défi technique, notamment pour les plastiques, car il en existe des dizaines de sortes, certains recyclables et d'autres non (voir p. 36).

Que du beau, du propre et du bien trié

Ensuite, certains déchets, même bien triés, nécessitent des traitements lourds. C'est le cas des films plastique (emballages alimentaires, bâches agricoles, films entourant les palettes de livraison des supermarchés ou des industries). « Quand ils arrivent au centre de tri, ces plastiques sont sales, couverts de poussières, de résidus des produits qu'ils ont contenus, explique Jean-Philippe Carpentier, de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).

On doit les laver maintes fois dans des baigns remplis de détergents.

Ensuite, il faut aussi traiter les eaux de lavage en sortie d'usine car elles sont très polluées ! »

Un processus si peu ///

1980, on s'est dit qu'il valait mieux éviter de les mettre en décharge. Car les plastiques ne sont pas biodégradables (voir encadré p. 35) et sont très polluants pour l'environnement. Pour éviter ça, on s'est mis à les brûler afin de produire de l'énergie. C'est efficace, mais dans ce cas, on fait disparaître des matières premières de valeur. Il est bien plus écolo de recycler. Dans nos pays, on s'est donc mis à collecter les plastiques à tout-va. Sauf que, comme on l'a vu, les usines qui fabriquent des objets en plastique, et pourraient donc utiliser ces matières recyclées, ne se trouvent plus en Europe ou aux États-Unis. C'était vraiment une aubaine de pouvoir renvoyer nos surplus

► Yi-Jie, 11 ans, héroïne du documentaire *Plastic China*, travaille avec sa famille dans une usine de tri. Elle brûle un morceau de plastique pour savoir à quelle catégorie il appartient, respirant au passage des fumées toxiques.





DOSSIER

rentable qu'en Europe, rares sont les recycleurs qui traitent ces déchets-là. Bref, en vendant à la Chine, même à bas prix, ces films – ainsi que des lots où il reste encore des papiers et cartons, ou des plastiques mélangés –, les pays occidentaux étaient largement gagnants. Mais cette époque est révolue. Désormais, la Chine ne veut que du beau, du propre et du bien trié. Surtout, elle veut importer moins qu'avant.

Depuis dix ans, en effet, le niveau de vie a bien augmenté dans ce pays. Les habitants consomment et jettent beaucoup plus. La Chine préfère donc, et c'est logique, traiter ses propres déchets plutôt que d'acheter les nôtres.

Scandale chinois

Sans compter qu'un documentaire, intitulé *Plastic China*, a fait scandale en présentant aux Chinois l'envers du décor du recyclage. En effet, si le pays arrivait à recycler à peu de frais nos déchets, c'est parce qu'ils étaient traités dans des conditions douteuses, pour ne pas dire dangereuses. Arrivés au port, les déchets étaient répartis entre des dizaines de milliers de petites entreprises familiales, regroupées dans des villages de campagne. Ils étaient triés à la main par la famille ou des ouvriers payés une misère. On voit dans le documentaire des enfants brûler des échantillons au briquet pour déterminer, à l'odeur, de quel plastique ils sont faits (voir photo p. 33).

« Le recyclage du plastique, version high-tech en France (à gauche). Et version « pas cher » en Chine (ci-dessous). Dans cette « usine » installée dans la cour d'une maison, les plastiques sont lavés à la main et fondus avec les moyens du bord.

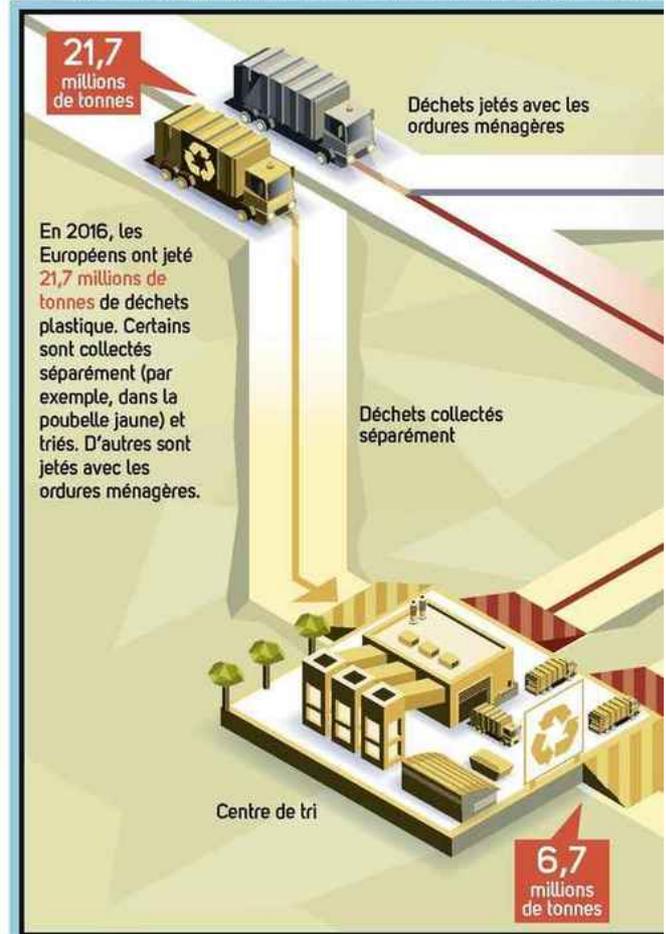


GILLES ROLLE/REA



GETTY IMAGES/ARF

QUE SONT DEVENUS LES DÉCHETS PLASTI



Dans ces installations sommaires, les eaux ayant servi à nettoyer et traiter ces déchets étaient rejetées dans l'environnement, polluant les rivières et les >nappes phréatiques<. Dans certains de ces villages, devenus carrément des décharges, les habitants n'avaient plus d'eau potable! Les résidus non recyclables étaient abandonnés dans la nature ou brûlés à l'air libre. Un désastre! Car le plastique émet, en brûlant, des fumées toxiques.

ZOOM

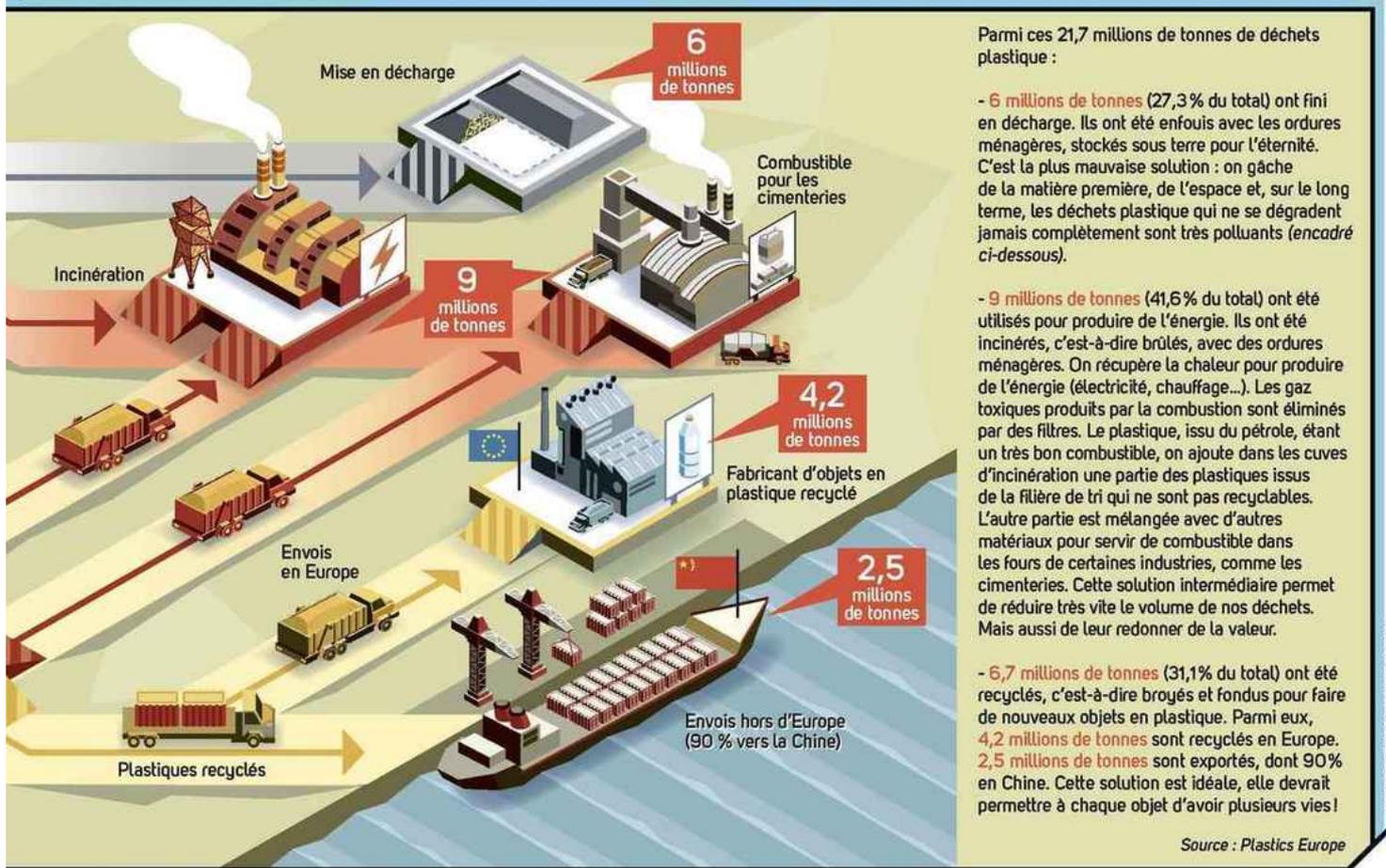
Les nappes phréatiques sont des réserves d'eau douce souterraines. Elles sont alimentées par les pluies et les cours d'eau, dont une partie s'infiltré dans le sol.

La bonne conscience de la poubelle jaune

Du coup, la Chine a considérablement durci les règles. Elle a fait fermer toutes les petites usines polluantes et a interdit l'importation de tous les déchets nécessitant un traitement avant recyclage. Notamment les films plastique souillés ou les mélanges de papiers et de petits cartons (comme les emballages que



QUE EUROPÉENS EN 2016?



nous jetons dans les poubelles jaunes), qui représentaient la part majeure de nos envois. La Chine est aussi devenue très pointilleuse sur le tri. « Avant, elle acceptait des lots contenant jusqu'à 2% de "contaminants" (des déchets autres que celui annoncé). Désormais, la limite est de 0,5%, explique Evguenia Dereviankina. La différence peut sembler faible, mais ce nouveau seuil est quasiment impossible à atteindre. » Côté chinois, c'est un grand pas en avant

pour la protection de l'environnement. Mais en Occident, on stresse. Car ces volumes de déchets que l'on exportait vont nous rester sur les bras. Qu'en faire? Les envoyer ailleurs, en Inde, au Vietnam ou encore au Pakistan? Le problème, c'est que ces pays ne pourront jamais absorber tout ce qui partait en Chine. Et puis, l'idée n'est pas d'aller polluer l'environnement ailleurs... Une partie des surplus de déchets plastique seront forcément brûlés dans

des usines d'incinération. Une partie seulement car actuellement, nous n'avons même pas assez d'installations en Europe pour tout traiter. Le reste finira donc en décharge... Aujourd'hui, on se donne tous bonne conscience en jetant nos déchets recyclables dans la poubelle jaune, croyant qu'ils vont comme par magie se réincarner en un nouveau produit. Mais

CÔTÉ CHINOIS, UN PAS EN AVANT POUR PROTÉGER LA NATURE

hormis pour les bouteilles, facilement recyclables, ce qu'il advient des autres déchets plastique est plus incertain (voir encadré ci-dessus). Espérons que cette décision de la Chine nous obligera à trouver de nouvelles solutions pour rendre les poubelles de nos maisons ou de nos supermarchés réellement plus écolos.

POURQUOI RECYCLER LES PLASTIQUES ?

Tout d'abord, le plastique neuf est fabriqué à partir de pétrole, une ressource naturelle qui s'épuise. Le recyclage permet donc de l'économiser. D'autre part, les plastiques ne sont pas biodégradables, c'est-à-dire qu'ils ne se décomposent pas naturellement, comme le papier. Il faut plusieurs siècles (400 ans pour un simple sac en plastique) pour que l'usure les déchetéte en particules invisibles à l'œil nu. Mais ils ne disparaissent jamais complètement. Ces débris plastique, petits et gros, s'accumulent et polluent les sols, les rivières... et même les océans. Là, ils peuvent mettre en danger certains oiseaux et poissons qui les ingèrent par mégarde.

Pour traiter nos déchets, il va falloir améliorer sérieusement nos technologies de recyclage, fabriquer plus propre... et aussi changer nos façons de consommer. R.R.

Le refus de la Chine de reprendre nos déchets mal triés risque d'engorger les centres de tri, au moins le temps que ces filières se réorganisent. Mais c'est un signal fort : il est temps de commencer à nous occuper intelligemment de nos ordures. Et en la matière, nous méritons tout juste un « peut mieux faire ! » En effet, au tableau d'honneur des pays européens qui recyclent le mieux les plastiques, la France n'occupe que la quinzième place (sur 30) : seulement 22 % des plastiques français redeviennent du plastique. Pas terrible... Il va donc falloir réaliser de gros efforts pour tenir la promesse faite par le président de la République Emmanuel Macron : 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. Pour tout dire, les professionnels ne croient pas ça possible en si peu de temps !

Une trop grande variété de plastiques

Pourquoi? Déjà parce qu'il existe de nombreuses variétés de plastiques. Et tous ne sont pas aisément recyclables. On distingue déjà deux grandes familles : les thermoplastiques et les thermodurcissables (voir encadré en haut à droite). Pas de panique : les mots sont compliqués, mais c'est très simple

à comprendre. Commençons par les thermoplastiques. On les achète sous forme de granulés, on les fait fondre, ça les ramollit et on obtient une pâte que l'on coule ou que l'on injecte dans un moule. En refroidissant, ces matériaux conservent leur forme, mais si on les chauffe à nouveau, ils fondent. Cette famille représente 85 % des plastiques utilisés dans le monde (voir encadré p. 38). Ils se recyclent plutôt facilement – du moins en théorie –, car il suffit de les fondre pour les récupérer. Les plastiques thermodurcissables, en revanche, c'est une autre paire de manches. Parce qu'une fois qu'ils ont

été fabriqués à chaud puis refroidis, le processus est irréversible. Si vous élevez à nouveau la température,

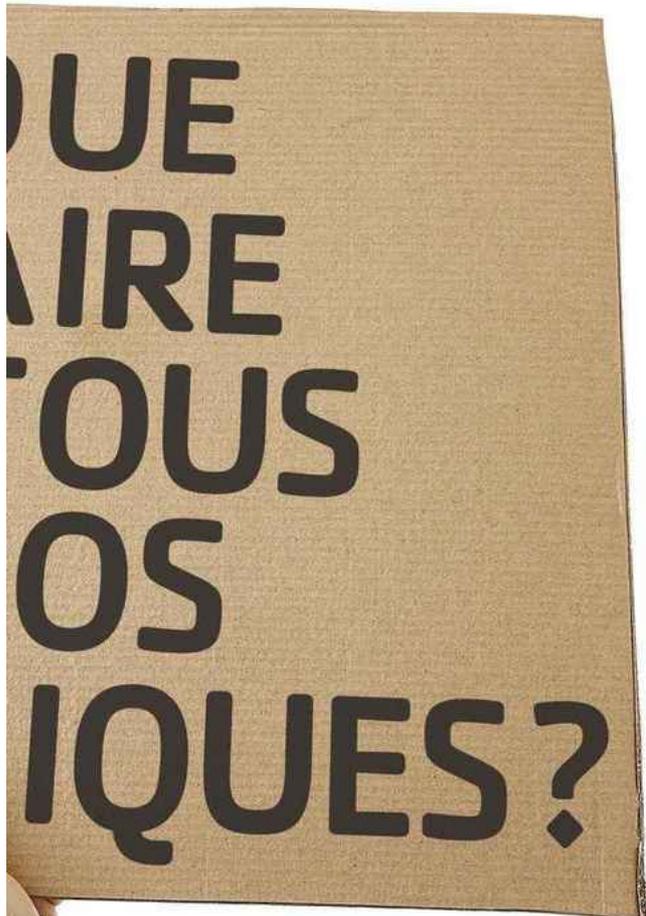
vous obtenez... une boule de charbon. Pour les recycler, il faut donc utiliser des procédés chimiques complexes qui doivent casser les liaisons entre les longues molécules qui les constituent. C'est coûteux et peu rentable (surtout quand le plastique est mélangé à autre chose, comme de la fibre de verre). Ces plastiques se retrouvent, par

ZOOM

Les infrarouges sont des rayonnements de même nature que la lumière visible, mais que nos yeux ne peuvent pas capter.

100% DE PLASTIQUES RECYCLÉS EN 2025? PAS RÉALISTE, HÉLAS...





exemple, dans les coques des bateaux, dans des pièces de carrosserie... Ils ont donc heureusement une plus longue durée de vie qu'un pot de yaourt. Alors, oublions-les pour l'instant et concentrons-nous sur les thermoplastiques. Comment faire pour

C'EST QUOI, UN PLASTIQUE ?

Les plastiques sont tous constitués de polymères : des molécules très longues faites de dizaines de milliers d'exemplaires d'une même petite molécule (parfois deux), nommée monomère (*boule bleue ci-dessus*). Si ce monomère est de l'éthylène, sa chaîne forme du polyéthylène («poly» veut dire «plusieurs»); si c'est du styrène, on obtient du polystyrène. D'où viennent ces monomères? D'un composé du pétrole auquel on fait subir divers traitements.

Dans un plastique, les longues chaînes polymères sont enchevêtrées comme des spaghettis cuits et forment des liaisons entre elles (*en jaune*). Celles-ci sont de deux types. Dans les thermoplastiques, ces liaisons sont très faibles : il suffit de chauffer le matériau pour les rompre. Les chaînes peuvent alors glisser les unes sur les autres et le plastique devient une pâte liquide, que l'on peut modeler pour donner la forme désirée. Dans les thermodurcissables, ces liaisons sont très fortes et ne se défont pas lorsque le plastique est chauffé. D'où la difficulté à le recycler.

OLIVIER CHARBONNEL POUR SVZ

qu'ils soient mieux recyclés? Les premiers concernés sont bien sûr les professionnels qui travaillent dans les centres de tri. Car pour bien recycler les plastiques, il faut les séparer avant de les laver, de les broyer et, enfin, de les chauffer pour obtenir une pâte... dont on fera des granulés utilisables. Sinon, on obtient des plastiques mélangés dont les impuretés peuvent altérer les propriétés (par exemple, leur solidité).

Aujourd'hui, ce tri marche plutôt bien, mais il sera encore plus efficace avec des avancées technologiques. En effet, on utilise actuellement, entre autres, des systèmes optiques qui envoient de la lumière >infrarouge< et analysent ce qui est absorbé par la matière. Selon le résultat, la machine est capable d'identifier chaque type de plastique. Mais elle peut se tromper.

De nouveaux déchets à trier!

Et ça va se compliquer. Car jusqu'ici, les centres traitaient surtout des bouteilles (eau, soda...) et des flacons (eau de Javel, etc.) qui ont tous plus





PHOTO: POR/LA PROVENCE/ANAPPP

« Première étape des déchets jetés dans la poubelle jaune? Le tri manuel (ici, dans un centre de tri en région marseillaise). Il faut en effet enlever les grands films plastique ou les sacs qui ont pu être mis dedans, ainsi que les grands cartons, car ils ne passent pas à la trieuse automatique.

ou moins le même gabarit et étaient constitués principalement de deux sortes de plastique seulement.

Or, d'ici 2022 (c'est déjà le cas dans certaines régions), nous devons jeter de nouvelles sortes de plastique dans la poubelle jaune : pots de yaourt, sacs, films étirables, barquettes de viande... C'est une bonne nouvelle qu'ils ne partent plus à la décharge, mais pour les centres de tri, ils représentent un vrai défi! Par exemple, les barquettes teintées en noir posent un vrai problème : cette couleur absorbe toute la lumière envoyée par le système de tri optique et ne renvoie rien à analyser à la machine. La barquette part alors au rebut. Il va donc falloir trouver d'autres techniques pour trier les petits nouveaux des poubelles jaunes.

Des produits plus faciles à recycler...

Attention, les professionnels du recyclage ne seront pas les seuls à devoir se creuser la tête. Très souvent, la solution ne peut pas venir d'eux, mais directement de ceux qui fabriquent

LES CINQ GRANDES FAMILLES DE THERMOPLASTIQUES

Polyéthylène (PE) On en utilise deux types. Basse densité (PEbd) dans les produits souples : films étirables, sacs, sachets, etc. Haute densité (PEhd) dans les produits rigides : bouteilles de lait, bidons d'huile, caisses...

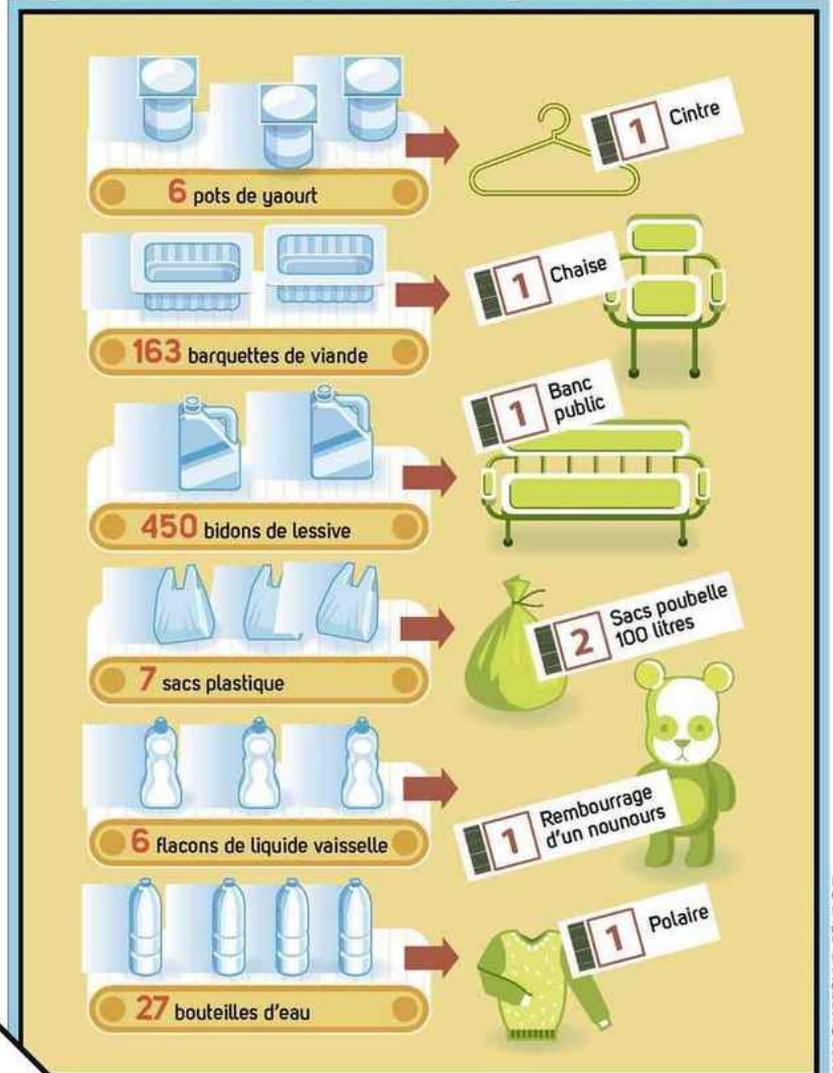
Polyéthylène téréphtalate (PET) Bouteilles d'eau ou de soda, fibres pour polaire...

Polystyrène (PS) Pots de yaourt, barquettes alimentaires, isolation...

Polychlorure de vinyle (PVC) Fenêtres, boîtes, tuyauterie...

Polypropylène (PP) Boîtes alimentaires passant au lave-vaisselle, pare-chocs de voiture, sièges auto, mobiliers...

QUE FAIT-ON AVEC NOS PLASTIQUES USAGÉS ?



OLIVIER CHARBONNEL POUR SVZ

les objets et les emballages en plastique. L'un des problèmes est que certains de ces produits sont conçus avec un mélange de matériaux. Par exemple, une couche de polystyrène (PS) sur une couche de polyéthylène (PE) ne peuvent pas être séparées par chauffage. Le polystyrène fond avant que le polyéthylène se ramollisse, donc si on élève trop la température, il carbonise et pollue la pâte de plastique. Pour éviter ces écueils, les industriels vont devoir penser au recyclage dès la création des produits. On appelle ça : l'écoconception. Un organisme officiel, Citeo, fournit ainsi un guide des bonnes pratiques à respecter. Il indique les tailles et les mélanges de plastiques qui se recyclent le mieux. Les fabricants vont-ils jouer le jeu ? En tout cas, ils sont

poussés dans ce sens, car ils paient une taxe d'autant plus élevée que leurs produits sont difficiles à recycler. Sauf que, parfois, ça revient moins cher de payer la taxe que de changer de plastique! Et puis, trouver un emballage qui soit à la fois peu coûteux en énergie (donc plus écolo) à fabriquer, et facile à recycler relève de l'équation impossible (voir encadré ci-contre à droite).

... et des consommateurs plus avisés

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les industriels n'ont pas toujours le choix. Quand ils mélangent plusieurs matériaux qui posent des problèmes de recyclage, c'est parce qu'ils veulent obtenir des propriétés particulières difficiles à obtenir

Pays : France
Périodicité : Mensuel
OJD : 160002



► Une fois les bouteilles d'eau triées, elles sont lavées (on retire au préalable les étiquettes et les colles), puis broyées. Ces copeaux seront ensuite fondus en une pâte qui servira à fabriquer des vêtements en polaire ou d'autres bouteilles.

autrement : protection contre la lumière ou contre l'oxygène pour éviter la dégradation du produit emballé. Parmi les préconisations faites aux fabricants, il y a aussi celle d'utiliser plus de plastiques issus des centres de recyclage. Là encore, ce n'est pas toujours facile, car la qualité d'un lot « recyclé » peut varier.

En effet, lors du recyclage, il y a toujours de minuscules impuretés qui se mélangent au plastique (un autre type de plastique, par exemple). Certains lots n'ont alors pas la pureté exigée par l'industriel, qui les refuse. Enfin, les fabricants affirment que leurs clients se méfient du recyclage. Et ce, même si les plastiques recyclés répondent à des normes très strictes. Qui sont ces clients ? Nous tous ! Et les spécialistes sont formels : en tant que consommateurs, nous avons aussi un rôle primordial à jouer. Ainsi, alors qu'elles se recyclent très bien, moins de 50% des bouteilles d'eau achetées finissent dans un centre de tri. Quand, lors d'une balade, vous jetez

LES CLIENTS SE MÉFIENT DES OBJETS RECYCLÉS, À TORT...

votre bouteille vide dans une poubelle de ville, vous pensez bien agir. Certes, c'est mieux que de la balancer par terre, mais elle finira à la décharge. Alors que si vous l'aviez gardée pour vous en débarrasser dans votre poubelle jaune, elle aurait pu être recyclée. Vous pouvez également la conserver pour la réutiliser. Et s'il est vrai qu'on avait jusqu'ici un peu de mal à s'y retrouver entre ce qui est

considé- censé partir à la poubelle jaune ou pas, d'ici 2022, nous n'aurons plus d'excuses. Avec les nouvelles consignes de tri, tous les plastiques devront filer dans la poubelle jaune.

À nous de jouer !

Et si vous trouvez que deux poubelles (la jaune et la normale), c'est beaucoup d'efforts, sachez que dans certains pays nordiques, il y en a bien plus : pour le verre transparent, pour le verre coloré, le plastique, le compost... Au Japon, il faut payer une taxe pour jeter des objets difficilement recyclables (une valise, par exemple). De quoi vous pousser à rafistoler vos affaires. Car finalement, le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. Et bien que le plastique offre de nombreux avantages et soit très utile (on pourrait difficilement s'en passer), nous cédon parfois à la facilité. Par exemple, en achetant des gobelets et assiettes jetables ou tout autre objet à usage unique... alors qu'il en existe des réutilisables. Enfin, on peut aussi privilégier les aliments sans multiples emballages et suremballages. Les sachets individuels pour les madeleines, c'est pratique, mais pourquoi ne pas se servir d'une boîte (même en plastique !) hermétique et réutilisable ? Allez, on s'y met !

Remerciements à Christophe Viant et Pascal Genneviève (Federec), Hervé Millet (Plastics Europe), Jean-Charles Caudron (Ademe).

IL Y A BOUTEILLE... ET BOUTEILLE

Vous ne l'avez sans doute pas remarqué mais toutes les bouteilles de lait, bien que blanches, ne sont pas faites du même plastique. Jusqu'aux années 2010, elles étaient en polyéthylène haute densité (PEhd), un matériau dont on maîtrise bien le recyclage. Et puis, un industriel a décidé d'en fabriquer en polyéthylène téréphtalate (PET), le même plastique que les bouteilles d'eau. Sauf que le PET est transparent. Or, la lumière altère les qualités du lait. Il a donc ajouté un produit pour rendre le PET opaque. Et c'est ça, le problème : cet opacifiant empêche de bien recycler ces bouteilles. Le mieux que l'on puisse faire de ce PET opaque, c'est de le mélanger, à hauteur maximale de 15%, à du PET

classique pour fabriquer des fibres textiles synthétiques. Impossible d'augmenter le pourcentage : la fibre deviendrait cassante. Alors le reste, on le brûle ! Pourquoi ne pas revenir à des bouteilles de lait en PEhd ? Parce que les bouteilles en PET requièrent moins d'eau et d'énergie pour être produites, et sont 30% plus légères. En somme, elles sont plus « écolos » à fabriquer, même si elles sont galère à recycler ! Pour l'instant, la grande majorité des bouteilles de lait sont toujours en PEhd. Et des travaux ont aussi été lancés pour faciliter le recyclage des bouteilles en PET opaque.





04

**Industrie cimentière (SFIC)
Déchets de bois**



L'industrie cimentière prête à accueillir plus de déchets de bois

Un nouvel *"engagement pour la croissance verte"* (ECV) vise à développer la valorisation du bois en cimenterie. Outre les avantages environnementaux et énergétiques qu'elle présente, cette bonne pratique va contribuer à une meilleure compétitivité des sites.

Dans le cadre de son procédé de fabrication, l'industrie cimentière utilise environ 1 200 000 TEP/an d'énergie dont plus de 40 % proviennent de la valorisation énergétique de déchets. Pour atteindre un objectif de 50 % d'ici 2025, elle doit miser sur une augmentation des flux de CSR (combustibles solides de récupération), composés de déchets non recyclables, de type plastiques ou mousses, mais également de déchets de bois, provenant notamment du bâtiment.

Actuellement, les déchets de bois, dangereux ou non dangereux, issus des phases de construction et déconstruction des bâtiments, et notamment les fines issues de la préparation des copeaux ou broyats pour les panneautiers, partent en installation de stockage. Il est toutefois possible de les utiliser dans la fabrication du ciment. Une opération de séparation du broyat, par un criblage adapté aux cahiers des charges des utilisateurs cimentiers, est préalablement nécessaire.

Afin de développer cette bonne pratique, mais aussi d'autres débouchés, des organisations professionnelles ont proposé, aux ministères de la transition écologique et de l'économie, un projet commun de développement de la filière de l'utilisation des déchets de bois du bâtiment dans la fabrication du ciment.

Un ECV a été signé en janvier 2018, pour une durée de trois ans, par le SFIC (syndicat français de l'industrie cimentière), le Sned (syndicat national des entreprises de démolition), le SRBTP (syndicat des recycleurs du BTP) et la Fédérec Palettes & Bois (fédération des entreprises de recyclage, secteur bois) et les ministères concernés.

Les porteurs de projet s'engagent à réaliser un diagnostic des bonnes pratiques à toutes les étapes du processus (démolition, tri, préparation, valorisation), à identifier les freins et leviers de la filière et à augmenter la capacité de traitement des déchets énergétiques en cimenterie.

Ils devront accroître la valorisation énergétique de déchets de bois, en incitant au tri dès la phase de démolition ; en dirigeant les flux triés vers les centres de préparation partenaires et en préparant les flux de bois aux cahiers des charges des cimentiers (granulométrie et élimination des corps étrangers).

Quatre unités pilotes vont réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage dans une démarche conjointe aux cimentiers, qui utilisent la partie fine d'une part, et aux panneautiers, qui intègrent la partie criblée à leur processus de fabrication, d'autre part.

De son côté, l'État étudie une évolution du dispositif du diagnostic déchets avant démolition en concertation avec les acteurs professionnels et va sensibiliser les maîtres d'ouvrage, notamment publics, aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets du bâtiment, dans toutes les phases d'un chantier. Il doit faciliter la mise en place d'une filière de mise à disposition de déchets de bois ou de déchets en mélange contenant du bois.

www.actuel-hse.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Cet ECV doit permettre d'augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015, ce qui représente une hausse annuelle de 80 000 tonnes.

| Sommaire | Franc-parler |
|-----------------|---------------------------------|
| 1 L'industrie | Déchets valoriser plus et mieux |
| 2 L'actualité | |
| 3 L'actualité | |
| 4 L'actualité | |
| 5 L'actualité | |
| 6 L'actualité | |
| 7 L'actualité | |
| 8 L'actualité | |
| 9 L'actualité | |
| 10 L'actualité | |
| 11 L'actualité | |
| 12 L'actualité | |
| 13 L'actualité | |
| 14 L'actualité | |
| 15 L'actualité | |
| 16 L'actualité | |
| 17 L'actualité | |
| 18 L'actualité | |
| 19 L'actualité | |
| 20 L'actualité | |
| 21 L'actualité | |
| 22 L'actualité | |
| 23 L'actualité | |
| 24 L'actualité | |
| 25 L'actualité | |
| 26 L'actualité | |
| 27 L'actualité | |
| 28 L'actualité | |
| 29 L'actualité | |
| 30 L'actualité | |
| 31 L'actualité | |
| 32 L'actualité | |
| 33 L'actualité | |
| 34 L'actualité | |
| 35 L'actualité | |
| 36 L'actualité | |
| 37 L'actualité | |
| 38 L'actualité | |
| 39 L'actualité | |
| 40 L'actualité | |
| 41 L'actualité | |
| 42 L'actualité | |
| 43 L'actualité | |
| 44 L'actualité | |
| 45 L'actualité | |
| 46 L'actualité | |
| 47 L'actualité | |
| 48 L'actualité | |
| 49 L'actualité | |
| 50 L'actualité | |
| 51 L'actualité | |
| 52 L'actualité | |
| 53 L'actualité | |
| 54 L'actualité | |
| 55 L'actualité | |
| 56 L'actualité | |
| 57 L'actualité | |
| 58 L'actualité | |
| 59 L'actualité | |
| 60 L'actualité | |
| 61 L'actualité | |
| 62 L'actualité | |
| 63 L'actualité | |
| 64 L'actualité | |
| 65 L'actualité | |
| 66 L'actualité | |
| 67 L'actualité | |
| 68 L'actualité | |
| 69 L'actualité | |
| 70 L'actualité | |
| 71 L'actualité | |
| 72 L'actualité | |
| 73 L'actualité | |
| 74 L'actualité | |
| 75 L'actualité | |
| 76 L'actualité | |
| 77 L'actualité | |
| 78 L'actualité | |
| 79 L'actualité | |
| 80 L'actualité | |
| 81 L'actualité | |
| 82 L'actualité | |
| 83 L'actualité | |
| 84 L'actualité | |
| 85 L'actualité | |
| 86 L'actualité | |
| 87 L'actualité | |
| 88 L'actualité | |
| 89 L'actualité | |
| 90 L'actualité | |
| 91 L'actualité | |
| 92 L'actualité | |
| 93 L'actualité | |
| 94 L'actualité | |
| 95 L'actualité | |
| 96 L'actualité | |
| 97 L'actualité | |
| 98 L'actualité | |
| 99 L'actualité | |
| 100 L'actualité | |



Franc-parler

Déchets : valoriser plus et mieux

Le ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot et sa secrétaire d'État Brune Poirson avaient lancé en octobre dernier l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire. Le 23 avril, le Premier ministre s'est chargé de présenter 50 mesures pour "mieux produire, mieux consommer et mieux gérer les déchets". À terme, le Gouvernement souhaite qu'elles permettent de réduire de 30% la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 (1) ; de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 (1) ; et de créer jusqu'à 300.000 emplois supplémentaires. Un programme ambitieux dans lequel le bois, "bioressource" par définition, a bien sûr toute sa place. La problématique n'est d'ailleurs pas nouvelle au sein d'une filière qui n'a pas attendu les dernières conclusions du Gouvernement pour se pencher sur la gestion de ses déchets et trouver des débouchés aux bois de recyclage. L'élaboration d'un plan "déchets de bois" faisait d'ailleurs partie des actions du Contrat stratégique de filière bois signé fin 2014. Qu'il s'inscrive désormais à la fois dans la feuille de route de l'économie circulaire et dans le Plan "Libérons les énergies renouvelables" atteste de sa portée d'intérêt général pour les pouvoirs publics. Les déchets non dangereux de bois sont évalués à plus de 5 millions t/an. Il s'agit là d'un gisement important, auquel cependant le secteur peine à trouver des débouchés. Tout l'enjeu du plan "déchets de bois" sera donc de réussir à donner des perspectives pour valoriser cette ressource dont les qualités intrinsèques sont à même de répondre aux attentes de la feuille de route de l'économie circulaire présentée par le Gouvernement. Celui-ci souhaite d'ailleurs que le plan permette d'améliorer le modèle économique des chaufferies biomasse, mais aussi les scénarios de fin de vie des produits, jugés essentiels à la performance environnementale du bois dans la construction. L'objectif annoncé de cette démarche collective (2) est que la filière puisse valoriser plus et mieux ses déchets de bois à l'horizon 2022.

LBI

(1) Par rapport à 2010.

(2) Cette action collective associe toutes les fédérations professionnelles et organismes concernés (Federec, SRBTP, CIBE, Fedene, éco-organismes Valdelia et éco-mobilier, UIPP, SER, Copacel, Coditab), le MTEs signataire du contrat de filière, et l'Ademe qui cofinance les travaux.



05

Global Recycling Day



>>> Federec, ambassadrice pour la France lors du Global Recycling Day

En tant que membre fondateur du BIR (Bureau International du Recyclage), la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) a été l'un des ambassadeurs, en France, du Global Recycling Day, première Journée mondiale consacrée au recyclage qui a été organisée le 18 mars. A cette occasion, Federec a mené diverses actions : campagne de communication digitale participative (sondages pédagogiques sur Twitter, quiz ludiques sur Facebook, jeux-concours, vidéos didactiques), ainsi qu'une campagne médiatique (presse et radio). Enfin, une conférence de presse a été organisée, le 15 mars, à Paris, qui a réuni Jean-Luc Petithuguenin et Manuel Burnand, respectivement vice-président et D-g de Federec, ainsi qu'Arnaud Brunet, D-g du BIR. Par la création de 1,6 million d'emplois dans le monde (dont 26 750 en France), la contribution annuelle du secteur du recyclage au PIB mondial devrait dépasser 400 Md\$ au cours de la prochaine décennie.

06

FEDEREC Autres
(événements, interviews...)



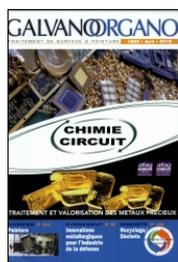
Métaux rares Indispensable recyclage...

Tel était le fil rouge de la dernière nocturne de Federec. Jean-Pierre Parisi, président de la filière DEEE de Federec, était entouré de Christian Brabant, président d'ESR (Eco-Systèmes & Recyclum) et de Guillaume Pitron, auteur de « *La guerre des métaux rares* ». Un ouvrage, fruit de six années d'enquêtes dans une douzaine de pays, qui révèle la face cachée de la mutation énergétique. L'Occident n'a pas souhaité assumer le coût écologique du traitement et du raffinage de ces terres rares et autres « *petits* » mais si précieux métaux, quand bien même il disposait des mines et des capacités technologiques pour garder la main. Il a préféré confier, dans les années 90, « *ce sale boulot* » à la Chine... L'empire du Milieu fait aujourd'hui figure de centre du monde sur le sujet...

Peu à peu, la Chine s'est hissée sur la plus haute marche du podium, en prenant la main sur un marché indispensable au développement des nouvelles technologies, de celui des énergies renouvelables et de la transition énergétique... 90 % des approvisionnements mondiaux proviennent de l'extérieur de l'Union européenne. Les USA sont tout aussi tributaires de fournisseurs étrangers pour 100 % des 17 métaux rares et à 89 % de 29 ressources minérales essentielles. Le Japon travaille sur le sujet pour limiter sa dépen-

dance vis à vis de la Chine. La transition énergétique est aussi et avant tout, une transition technologique, même si on n'en a pas dit un mot lors de la fameuse Cop 21.

Pavé dans la mare des défenseurs de cette croissance verte, du « *sauvetage* » de la Planète ? A n'en pas douter pour Guillaume Pitron qui décrit, au fil des pages, la face cachée et plutôt sombre, de la transition énergétique... Dans ce contexte, le recyclage prend tout son sens, « *même s'il ne pourra répondre qu'à une partie de la demande* », estime Christian Brabant qui rappelle que l'on trouve ces matières précieuses aussi bien dans les VHU que les DEEE. Nécessité fait loi de les collecter massivement et de lutter contre les trafics qui nous privent de matières indispensables... Il faudrait aller à la source, afin d'assurer une meilleure maîtrise des conditions d'exploitation des mines, mais tout autant penser à financer le recyclage qui limite notre dépendance, mais qui a un coût évident... Or, le recyclage est le parent pauvre de la R&D... ESR se veut très dynamique, quand pour Federec, c'est un cheval de bataille que de miser sur la récupération du maximum de ces matières. A ceci près « *qu'il reste toujours aussi difficile de se faire comprendre* » par les instances nationales et supra nationales, regrette Jean-Pierre Parisi...



RECYCLAGE-VALORISATION DES DÉCHETS

Quels sont les besoins des industriels ?

Le secteur du recyclage et de la valorisation des déchets constitue un véritable levier pour la croissance française et européenne. Tour d'horizon sur les besoins des industriels en traitement de surface et les dernières évolutions technologiques.

Le marché du recyclage est indubitablement lié aux fluctuations du cours des matières premières et aux décisions géopolitiques de certains pays. « Les déclarations de la Chine à l'OMC visant à interdire l'entrée sur son territoire de certaines catégories de matières premières de recyclage et le coût faible des matières premières fossiles nous incitent à rester vigilants sur l'avenir du secteur », souligne Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec). Malgré tout, le secteur du recyclage a vu ses effectifs augmenter de 2,5% en 2016. « Ce qui n'était pas arrivé depuis 2014 ! », assure-t-il. Cette conjoncture difficile n'a pas, non plus, entaché l'énergie des entreprises du recyclage qui ont continué d'investir à hauteur de 465 millions d'euros en 2016. « L'objectif de la filière est d'agir aussi bien en amont, en optimisant l'orientation des flux de déchets vers le recyclage plutôt que vers l'enfouissement et l'incinération, qu'en aval, en déployant les débouchés de nos matières », précise Jean-Philippe Carpentier. « Le recyclage représente un enjeu majeur pour la préservation

des ressources en eau qui concerne l'ensemble des acteurs industriels », remarque Arnaud Lepoivre, directeur général délégué de Hytec Industrie, filiale du groupe Aquaprox, société d'ingénierie spécialisée dans la conception et la réalisation d'installations de traitement et de recyclage d'effluents industriels. Depuis de nombreuses années, Hytec Industrie met en œuvre des unités de recyclage sur les rinçages des ateliers de traitement de surface, principalement en utilisant des résines échangeuses d'ions, afin que les industriels puissent se conformer aux exigences des arrêtés en vigueur (respect des 8 l/m² de fonction de rinçage).

Trouver la solution technico-économique

D'autres procédés tels que les évaporateurs sous vide ou les techniques membranaires (ultrafiltration, osmose inverse) sont également mis en œuvre par Hytec Industrie pour le recyclage de tout ou partie des effluents. « Il est donc indispensable d'analyser les problématiques et enjeux des industriels afin de leur proposer les solutions les mieux adaptées tant techniquement

qu'économiquement », souligne Arnaud Lepoivre. Hytec Industrie a notamment combiné des traitements physico-chimiques avec des traitements biologiques anaérobie et aérobie, ou bien des traitements membranaires (ultrafiltration et osmose inverse) avec un traitement biologique aérobie pour le recyclage d'effluents. La motivation des industriels dans le choix du recyclage peut être très différente, l'économie d'eau pour les uns ou la convention de rejet pour les autres. « Notre métier évolue avec les réglementations environnementales, notamment la prise en compte de nouvelles substances dangereuses pour l'environnement comme les perturbateurs endocriniens. Ces contraintes administratives peuvent nécessiter d'adapter les outils épuratoires industriels existants », explique Arnaud Lepoivre. Une des réponses proposées par Hytec Industrie est le recyclage intégral des effluents industriels avec zéro rejet sur site. Généralement, cette solution n'est adaptée que pour de faibles volumes journaliers à traiter, étant donné l'investissement et les coûts d'exploitation liés à l'enlèvement des concentrats. En cause ? Le coût actuel du m³ d'eau qui ne permet pas aux entreprises d'envisager des retours rapides sur investissement suffisamment rapides. Quoi qu'il en soit, Arnaud Lepoivre constate une hausse régulière des demandes. « Hytec Industrie croit au déploiement du recyclage partiel ou total des effluents dans tous les secteurs industriels. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche », confie le directeur général délégué de Hytec Industrie. « Ceci est d'autant plus vrai dans certaines régions du monde avec un fort stress hydrique où ne sont disponibles que des eaux saumâtres qui demandent déjà un traitement assez lourd pour pouvoir les utiliser », précise-t-il.

Quid des métaux précieux ?

« Notre métier est de récupérer des déchets industriels qui contiennent des



Hytec Industrie intervient dans tout le cycle de gestion de l'eau avec une large palette de technologies.

© Hytec Industrie



© Metalor



© Metalor



© Metalor



© Metalor

Metalor assure la valorisation des métaux précieux d'une très grande pureté.

métaux précieux et de les valoriser», explique Jean-Marc Cataldi, directeur général de Metalor, l'un des leaders mondiaux en affinage des métaux précieux. L'idée est de pouvoir séparer le ou les métaux précieux contenus dans un déchet et de lui redonner une nouvelle forme. Ensuite, l'industriel fabrique de nouvelles pièces, qui elles-mêmes constitueront de nouveaux déchets. Tel est le schéma de l'économie circulaire. La particularité de ce secteur est la valeur des métaux traités. Les industriels sont particulièrement liés au cours de l'or. «*Nous savons tout faire. Par contre, il ne faut*

pas que la valeur du travail dépasse la valeur du métal en lui-même, afin que le recyclage reste rentable pour le client», souligne Jean-Marc Cataldi. Les déchets se présentent sous forme liquide ou solide. Les déchets liquides sont traités grâce à deux technologies : soit par voie électrolytique, soit par précipitation. Les déchets solides, eux, sont triés en deux familles : ceux qui contiennent 100% de métaux et les autres qui peuvent contenir des tissus, du papier ou du plastique. Ces derniers passent par une opération de brûlage. «*Dans cette phase, nous nous séparons de tout ce qui n'est*

pas métallique. Ce déchet devient ensuite un résidu», précise Jean-Marc Cataldi.

Un procédé à forte valeur ajoutée

Cette cendre après brûlage est soit riche et elle peut être directement fondue en lingot qui sera échantillonné pour évaluer la quantité de métaux précieux; soit elle n'est pas assez concentrée et, dans ce cas, elle passe par une phase de broyage afin d'obtenir la cendre la plus fine possible. Après une phase de tamisage/homogénéisation, un titrage est effectué. «*D'une manière générale, quand un client nous envoie un déchet, la priorité est de le rendre homogène afin d'évaluer la quantité de métal précieux qu'il contient»,* indique Jean-Marc Cataldi. Pour les déchets solides 100% métalliques, il y a deux possibilités: soit la fonte directe du métal (idéalement), soit le déchetage du déchet pour le rendre le plus petit possible et obtenir un mélange homogène. À partir de cette étape, Metalor procède à l'attaque chimique ou à la fonte dans un creuset. «*Il s'agit de mettre le métal en fusion jusqu'à sa phase liquide»,* ajoute-t-il.

Investir pour optimiser

Les industriels investissent et innovent pour optimiser davantage le processus de recyclage. C'est le cas de la société Chimie Circuit, spécialisée depuis 1985 dans le traitement des



© Chimie Circuit

Chimie Circuit, un aperçu de son outil industriel. Ici, une chaîne hydrométallurgique.



métaux précieux (or, argent, palladium, platine, rhodium) et des déchets industriels liquides et solides contenant des métaux précieux. Celle-ci a investi près de 500 000 euros dans de nouvelles machines pour optimiser sa chaîne de production. Un investissement conséquent pour cette PME au chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros. Objectifs : des gains de productivité et des fonctions plus adaptées pour les salariés. « Grâce aux gains de productivité obtenus, nous pouvons recycler plus de matière, plus rapidement et dans de meilleures conditions », souligne Thomas Maurelli, directeur général de Chimie Circuit. Une première partie du projet concerne la préparation de la matière (découpage en copeaux injectés sur une chaîne de production) afin de l'homogénéiser et de lui donner une forme manipulable pour la dissolution chimique ou la fonderie. La deuxième partie porte sur la chaîne chimique avec désormais des chargeurs mécanisés. Les opérateurs n'ont plus qu'à appuyer sur un bouton. Ils ne portent plus de charges lourdes, réduisant ainsi les risques de TMS. « Ces investissements nous offrent des capacités de traitement que nous n'avions pas avant ! C'est-à-dire des unités capables de traiter 6 tonnes de déchets par heure pour le broyeur et 6 à 7 tonnes de déchets pour la chaîne chimique et 65 kg/h pour la fonderie », assure Thomas Maurelli.

Être à l'écoute

Enfin, une troisième partie consiste en une nouvelle unité de traitement physico-chimique (précipitation, électrolyse, etc.) plus performant car sélectif. Ces nouvelles performances permettent à l'entreprise de conserver des marchés en France et en Europe face aux grandes sociétés, mais aussi à l'étranger (Asie) où nous sommes présents face à une concurrence qui ne pratique pas les mêmes coûts de main-d'œuvre. Une autre opportunité se présente également au Moyen-Orient pour la PME ambitieuse. « Nous souhaitons devenir leur opérateur de traitement ou une de leur filiale de traitement pour leurs matières extrantes », précise Thomas Maurelli. Le directeur général espère concrétiser ce projet d'ici le premier semestre 2018. Ce dernier reste en permanence en veille sur les évolutions du marché : « Nous devons sans cesse être à l'écoute des innovations pour nous positionner comme étant un opérateur de traitement pour ces nouveaux produits ou déchets qui arrivent sur le marché ». Par



L'installation de traitement des gaz sur le site de CMI Europe Environnement.

ailleurs, l'entreprise s'inscrit depuis longtemps dans une démarche d'amélioration continue. Elle peut s'enorgueillir de son système de management qualité et environnement (ISO 9001 et ISO 14001) qui a été reconduit dans sa nouvelle version par l'AFAQ pour la douzième année consécutive.

Un exemple rare de dépollution de l'air

CMI Europe environnement a conçu un modèle de dépollution rare en France. Le site d'Eramet, fabricant de métaux d'alliages et d'aciers spéciaux à haute performance, spécialisé notamment dans la transformation de mattes de nickel en nickel métal et sels de nickel de très haute pureté, situé à Sandouville, en Normandie, menait un projet d'agrandissement de son usine. Eramet utilise une nouvelle matte plus riche en magnésium et de structure mécanique différente qui nécessitait une complète réorganisation de son prétraitement. CMI Environnement a donc mis au point une solution complète de dépollution des gaz afin de traiter les émanations nocives et corrosives des produits chimiques (chlore/Cl₂ et acide chlorhydrique/HCl) utilisés pour l'affinage du nickel. L'ancien procédé générait essentiellement des rejets en chlore traités par un laveur spécifique. Cette phase est toujours présente dans le nouveau procédé mais correspond à une phase d'attaque de la matte après broyage. Le nouveau prétraitement transforme cette matte de nickel en pulpe, avec notamment une phase

acide générant des rejets gazeux acides. La spécificité du process client nécessitait l'usage de matériaux nobles, extrêmement résistants chimiquement. C'est pourquoi l'intérieur du laveur est réalisé en ECTFE (Ethylene ChloroTriFluoroEthylene), également connu sous le nom Halar®. À cause des coûts d'un tel matériau et de sa complexité de travail, l'ECTFE est utilisé en faible épaisseur : il constitue le revêtement interne du laveur et en assure la barrière chimique.

« Très peu en France à pouvoir faire cela »

Le groupe CMI a été mis en valeur dans ce projet via la participation de deux autres filiales : CMI Proserpol s'est vu confier la définition et la mise en œuvre d'un procédé permettant de se conformer aux normes environnementales en vigueur. Un deuxième étage de traitement physico-chimique de précipitation sélective du magnésium et du nickel a été ajouté, ceci afin de pouvoir recycler efficacement les effluents liquides (boues d'hydroxydes de nickel chargées en magnésium). CMI service s'est occupé de la partie tuyauterie d'alimentation des laveurs. Au total, les travaux réalisés par le groupe représentent plusieurs millions d'euros. « C'est une belle installation, très technique. Nous sommes très peu en France à pouvoir faire cela », souligne Cédric Debuchy, directeur général de CMI Europe Environnement. ■

Amandine Ibled



Dépôts sauvages : un travail collégial pour être plus efficace



Getty Images

Annoncé mardi 22 mai par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire Brune Poirson, le groupe de travail sur les dépôts sauvages de déchets devra clarifier les enjeux propres à des problématiques que l'on a tendance à confondre. Puis trouver des mesures efficaces de contrôle et de sanction. Premiers éléments attendus début juillet.

Perdue au milieu de la feuille de route sur l'économie circulaire (Frec) présentée fin avril ; évincée en particulier par des mesures plus emblématiques comme l'évolution de la fiscalité locale, la question des dépôts sauvages de déchets a refait surface mardi 22 mai avec la mise en place par le gouvernement d'un groupe de travail spécifique. Son premier rendez-vous a accueilli des associations de collectivités (comme l'AMF ou Amorce), des professionnels du déchet, mais surtout quatre ministères : Écologie, Industrie, Intérieur, Justice. Objectif : gagner en cohérence pour prendre des décisions plus opérationnelles qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Sémantique

Deux des cinquante mesures de la Frec évoquent les dépôts sauvages. Le texte promet d'ici début 2019 « un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destinés aux collectivités » (proposition 27). Et il entend « simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police des déchets », par exemple en adaptant le code pénal pour traiter plus facilement les infractions courantes (proposition 39). Confrontés à des amoncellements de déchets, certains maires savent parfois plus ou moins qui en est responsable mais préfèrent traiter le problème qu'enclencher de longues procédures qu'ils ne maîtrisent pas.



Pour avancer avec méthode, les participants à la première rencontre se sont retrouvés pour dénoncer une ambiguïté sémantique. « Le dépôt sauvage va de la cigarette qui est jetée n'importe où au tas de déchets amiantés dont se débarrasse discrètement une entreprise en passant par d'authentiques décharges comme celle de la plaine de Triel [dans les Yvelines où s'amoncellent des quantités astronomiques de déchets, ndlr], explique Patrick Kornberg, représentant lors de la réunion la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec). Pour ne pas aller dans tous les sens, on a besoin de définir des priorités. Plus on ratisse large, moins on en fait ».

Sanctions adaptées

Selon son profil, un dépôt peut révéler des problèmes plus conséquents comme la mauvaise gestion sur un territoire des déchets du BTP, des vols de métaux qui débouchent sur l'abandon de ce qui n'a aucune valeur ou la présence d'un centre d'enfouissement historique dont l'activité a cessé mais que tout le monde continue à utiliser. Responsable du pôle déchets chez Amorce, Olivier Castagno souligne par ailleurs « la grande porosité » entre cette question des dépôts sauvages et « le non-respect des obligations réglementaires visant les déchets des professionnels ou la mise en place d'une tarification incitative ».

Mais que faire exactement pour changer la donne ? « La première réunion était intéressante car la parole a circulé. Le but maintenant, c'est d'avancer en allant des remarques générales aux mesures techniques », note Patrick Kornberg qui milite pour des sanctions financières plus adaptées donc applicables, ainsi que pour davantage de pédagogie à l'attention de ceux qui jettent et qui ne connaissent parfois ni la portée de leur geste sur l'environnement, ni les sanctions auxquelles ils s'exposent. Le travail interministériel devrait par ailleurs permettre de simplifier et de mieux encadrer légalement les procédures permettant de retrouver les responsables des dépôts.

Un an de discussions

Le groupe de travail a officiellement trois missions : « réaliser une étude visant à établir un état des lieux de la problématique », « élaborer des mesures visant à renforcer les outils de contrôle et de sanction mis en œuvre par les collectivités locales », et « répertorier les bonnes pratiques de prévention et les outils destinés aux collectivités ». Les travaux seront poursuivis jusqu'en avril 2019, mais rendez-vous a été pris le 5 juillet pour un premier point d'étape. « Avec la Frec, il a fallu travailler très vite. Attention cette fois-ci à ne pas faire des propositions trop rapidement et sous contraintes, prévient Patrick Kornberg. Il faut aller vite, mais il faut aller bien ».

Déchets de déconstruction : nouvelle donne !



Alors que les TP affichent des taux de valorisation record en matière de déblais sous l'impulsion de la Société du Grand Paris, les entreprises de construction et de déconstruction doivent faire avec une réglementation approximative et des maîtres d'ouvrage principalement soucieux de réduire leurs coûts. Des questions cruciales dont souhaiteraient faire leur prérogative les grands groupes de recyclage. C'est sans compter l'arrivée dans le paysage d'un nouveau syndicat issu de la fusion du Sned et du SR BTP...

Un modèle à suivre

La perspective (effrayante) des énormes quantités de déblais issus de la construction du Grand Paris a eu le mérite de mettre tout le monde autour d'une table pour établir une stratégie autour de la gestion de ces terres mais aussi des déchets issus des chantiers de construction. En ce sens, la Société du Grand Paris a endossé un rôle moteur : celui de vecteur des bonnes pratiques. « *Grâce à la SGP, les pratiques ont évolué vers une véritable gestion des déchets inertes* », confirme Erwan Le Meur, DG adjoint de Paprec et président de [Federec BTP](#). « *Cet engagement a entraîné les maîtres d'ouvrages à assurer une traçabilité et à orienter les déchets vers des exutoires autorisés ou en comblement de carrières* ». Si les acteurs concernés n'ont pas encore trouvé une stabilité du statut du déchet inerte en raison de l'importance des volumes générés, l'Etat s'emploie à faciliter les démarches. Une bonne nouvelle alors que s'amorce la réhabilitation des quartiers des futures gares du Grand Paris Express qui sera à l'origine d'importantes opérations de restructuration.

Première sur les matériaux recyclés

Naturellement déficitaire en matériaux naturels du fait de la pauvreté de ses ressources minérales, l'Ile-de-France fait pourtant figure de bon élève parmi les régions françaises. « *Parce que le foncier est cher et limité*



[Visualiser l'article](#)

en place, elle se construit beaucoup sur elle-même », glisse Erwan Le Meur. Un fait établi qui pousse les entreprises de BTP et de recyclage à recycler de grosses quantités de béton. « Si aujourd'hui il n'est pas encore facile de produire du béton recyclé de qualité, on recycle toutefois 25 millions de tonnes de béton par an, avec l'objectif de parvenir à 35 millions de tonnes », estime le président de Federec BTP. Actuellement 800 000 t de matières recyclées sont réutilisées dans la construction. La profession espère arriver à 3 voire 5 millions de tonnes.

Le bâtiment traîne la patte

« Globalement, on se rapproche de l'objectif de 70% de recyclage et de valorisation des déchets issus du BTP imposé par la loi de transition énergétique. Sans aucun doute, le secteur des travaux publics gagne le duel haut la main. Mais il est plus facile de travailler sur 95% de déchets inertes. Le bâtiment lui, est loin derrière. Mais il doit assumer 30% de déchets non inertes exigeant davantage de tri et de traitement », explique Erwan Le Meur. Une croix que doivent porter les démolisseurs, constructeurs et promoteurs toujours confrontés à des prix de chantiers très bas. Sans parler des diagnostics systématiques qui sont mal exécutés en raison de budgets serrés.

Des maîtres d'ouvrage à sensibiliser

Si l'on voit depuis peu une recrudescence des outils numériques d'aide à la valorisation des déchets sur chantier – chaque entreprise de recyclage y va de sa plateforme numérique ou de son application mobile – il semble que la profession ait tendance à mettre « la charrue avant les bœufs ». La clé étant de « convaincre les maîtres d'ouvrage » à promouvoir la réutilisation des matières recyclées. « Il y'a d'abord une vraie question juridique à régler : qui prend la responsabilité du dégât en cas de sinistre suite à l'utilisation d'un matériau recyclé ? », estime Erwan Le Meur. Un sujet assurantiel d'importance qui mobilise à la fois les assureurs, les juristes et les pouvoirs publics... sans résultat pour l'instant. Toutefois, l'Etat reste le meilleur élève. Le ministère de la Culture a ainsi permis plusieurs expérimentations en termes de réemploi sur des chantiers publics de bâtiments classés. En parallèle, des initiatives naissent, à l'image de Paprec qui travaille étroitement avec Circolab sur le sujet.

Pas les mêmes intérêts

En marge de toute cette ébullition, la création d'un nouveau syndicat, issu de la fusion du Sned avec le SR BTP, va bouleverser la donne. « Nous sommes à l'origine de 20 million de tonnes de déchets du BTP et le pourcentage le plus difficile à traiter est sur les chantiers des démolisseurs », affirme Nathanaël Cornet-Philippe, ancien président du Sned. « La problématique déchet est donc forcément celle des démolisseurs . Cette union avec les recycleurs du BTP – baptisée SEDDRé - va nous permettre de mutualiser nos moyens et nos compétences dans cette optique », ajoute-t-il. Un mariage qui en laisse plus d'un sceptique. « Je suis surpris que des producteurs de déchets s'associent avec des recycleurs : ils n'ont pas les mêmes intérêts. Il est difficile de promouvoir les valeurs du recyclage quand on est à l'origine même du déchet », objecte Erwan Le Meur. Pour le président de Federec BTP, les grands groupes de recyclage comme Paprec ou Suez, à l'expertise plus en pointe, sont davantage à même de prendre en charge la problématique car plus proches des travaux de l'Etat. Il faudra pourtant faire avec un SEDDRé combatif bien décidé à faire valoir sa légitimité. « Nous ne souhaitons pas que les grands recycleurs sachent mieux traiter le déchet de démolition que nous autres démolisseurs. Le risque étant que notre métier soit cantonné à la simple sous-traitance de ces grands groupes lors des appels d'offres », conclut Nathanaël Cornet-Philippe.

Crédit photo : Mat Environnement



07

Divers

www.ardennes.cci.fr

Pays : France

Dynamisme : 4



La CCI vous propose une sélection de manifestations économiques organisées dans la région, en France ou à l'international.

Date : le 23 mai Lieu : Watrelos

Colloque « L'utilisation des matériaux de réemploi dans un processus créatif » organisé dans le cadre du projet Interreg V RE C² (Maison de la Lainière - rue d'Oran – 59150 Watrelos)

Dans le cadre du projet Interreg V RE C², la CCI et ses partenaires transfrontaliers, en collaboration avec la SEM Ville Renouvelée, organisent le 23 mai 2018 un colloque sur l'utilisation des matériaux de réemploi dans l'architecture.

Ce colloque, à destination des professionnels, abordera le réemploi à travers le temps : son usage courant dans l'architecture jusqu'au début du XX siècle, son intégration dans la conception de projets actuels et l'apport des nouvelles technologies pour sa mise en œuvre dans le futur – et trois visions : celles de Vincent Heymans, Docteur en histoire de l'Art - Philippe Samyn, Architecte et Ingénieur et Edouard Cazamajour, Vice-Président de la Filière BTP de FEDEREC et Directeur Développement BTP pour le Groupe SUEZ.

Cet évènement aura lieu à la Maison du projet de la Lainière, premier bâtiment français Cradle to Cradle : c'est-à-dire conçu pour n'avoir aucun impact sur son environnement. Chaque élément est non seulement biosourcé mais démontable pour être, demain, réutilisé ailleurs et autrement.

Participation gratuite mais inscription obligatoire : Inscription



PLASTIQUES

Evolution mensuelle des cours en euros par tonne. Ces variations s'entendent pour des qualités bien séparées propres, sans matières étrangères. Les prix d'autres qualités recyclables nécessitent toujours la présentation d'échantillons.

| VARIATIONS PLASTIQUES A RECYCLER | | MARS 2018 | AVRIL 2018 |
|----------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------|
| POLYÉTHYLÈNE | | | |
| 04-1-42 | Chutes neuves HD injection | -1 | 0 |
| 04-1-43 | Chutes neuves HD extrusion | 0 | 0 |
| 04-1-40 | Films neufs couleurs BD | -12 | -7 |
| 04-1-41 | Films neufs naturels BD | -5 | 0 |
| 04-2-40 | Films rétract. & étir. mêlés à laver | -4 | 1 |
| 04-2-41 | Housses couleurs épaisses à laver | -5 | -5 |
| 04-2-42 | Housses naturelles épaisses à laver | -5 | -5 |
| 04-2-43 | Films étirables naturels à laver | -8 | 2 |
| 04-2-44 | Films agricoles à laver | -3 | 0 |
| 04-2-49 | Housses et films issus du tri DIB | -5 | 0 |

| | | | |
|----------------------|----------------------------|-----|-----|
| POLYPROPYLENE | | | |
| 05-1-50 | Films naturels | 2 | -17 |
| 05-1-51 | Films couleurs et imprimés | 0 | 0 |
| 05-1-52 | Chutes PP rigides naturels | -19 | 0 |
| 05-1-53 | Chutes PP rigides couleurs | -9 | 0 |
| 05-1-54 | PP/PE blanc | -1 | 0 |
| 05-1-55 | PP/PE couleur | -1 | 0 |
| 05-1-56 | PP tissé et non tissé | 0 | -8 |
| 05-2-50 | PP tissé big bag | 1 | 5 |
| 05-2-51 | PP rigides en fin de vie | -2 | -6 |

| | | | |
|--------------------|-------------------------------|----|----|
| POLYSTYRENE | | | |
| 06-1-60 | PS extrusion naturel et blanc | 4 | 0 |
| 06-1-61 | PS extrusion couleur | -5 | -4 |
| 06-1-62 | PS injection naturel et blanc | -7 | 0 |
| 06-1-63 | PS injection couleur | 0 | -2 |
| 06-2-60 | PSE | 0 | 8 |
| 06-2-62 | PS Altu | -5 | -7 |

| | | | |
|------------|----------------------|---|----|
| ABS | | | |
| 08-1-80 | ABS blanc | 0 | 0 |
| 08-1-81 | ABS couleur | 0 | 0 |
| 08-1-82 | ABS/PC chutes neuves | 0 | 4 |
| 08-2-80 | ABS/PC (DEEE) | 0 | 10 |

| | | | |
|------------|--------------------------------------|---|---|
| PVC | | | |
| 03-1-30-1 | PVC souple naturel | 0 | 0 |
| 03-1-30-2 | PVC souple couleur | 0 | 0 |
| 03-1-31 | Chutes PVC issu du BTP | 1 | 0 |
| 03-1-32 | PVC de thermo. et calandrage coul. | 0 | 0 |
| 03-1-33-1 | PVC de thermo. et calandrage cristal | 0 | 0 |
| 03-1-33-2 | PVC - PE | 0 | 0 |
| 03-1-34-1 | PVC profilés couleur avec joint | 2 | 0 |
| 03-1-34-2 | PVC profilés couleur sans joint | 2 | 0 |
| 03-1-35-1 | PVC profilés blanc avec joint | 0 | 0 |
| 03-1-35-2 | PVC profilés blanc sans joint | 0 | 0 |
| 03-2-30 | PVC issu de démantèlement de BTP | 3 | 0 |

| | | | |
|------------|---------------------------------------|---|---|
| PET | | | |
| 01-1-10 | A PET thermoCristal (ancien 01-1-100) | 4 | 0 |
| 01-1-16 | A PET thermo couleur | 0 | 0 |
| 01-1-17-1 | A PET préformé cristal | 4 | 1 |
| 01-1-17-2 | A PET préformé azuré | 4 | 1 |
| 01-1-17-3 | A PET préforme couleur transparente | 4 | 0 |
| 01-1-17-4 | A PET préforme couleur opaque | 0 | 0 |

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------------|----|----|
| 01-1-17-5 | A PET préforme multicouches | 0 | 0 |
| 01-1-18 | PETG naturel, bleuté | 0 | 0 |
| PLASTIQUES TECHNIQUES | | | |
| 01-9-90 | PC | 7 | 5 |
| 01-9-91 | PMMA | -6 | -7 |
| 01-9-93 | PA | 2 | 7 |
| 01-9-93 | POM | 0 | 0 |
| PLASTIQUE ISSUS DES DEEE | | | |
| - | GEM froid | 20 | -1 |
| - | PAM | 2 | +3 |
| - | ECRAN | 5 | -3 |

SOURCES : FEDEREC/KPMG mandaté par FEDEREC

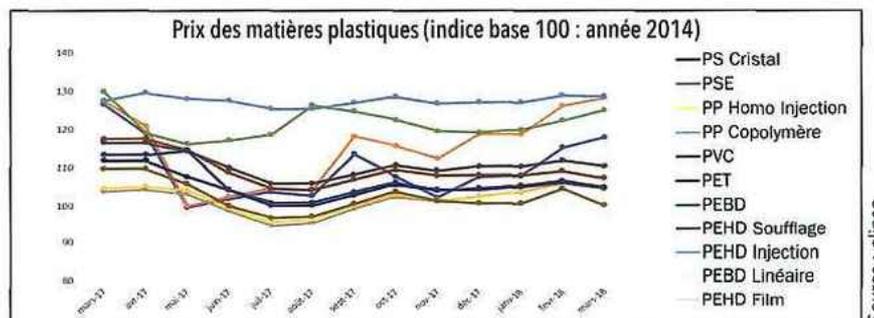
ESPAGNE : prix moyens des déchets (euros/kg)

| MATIERES 2016 | JANV. | FÉV. | MARS | AVRIL |
|---------------|-------|------|------|-------|
| Pebd naturel | 0,92 | 0,91 | 0,92 | 0,91 |
| Pebd couleur | 0,77 | 0,77 | 0,79 | 0,77 |
| Pebd noir | 0,76 | 0,76 | 0,81 | 0,78 |
| Pehd naturel | 0,89 | 0,9 | 0,99 | 0,94 |
| Pehd couleur | 0,79 | 0,81 | 0,85 | 0,84 |
| Pehd noir | 0,84 | 0,85 | 0,8 | 0,83 |
| PS blanc | 0,85 | 0,93 | 1 | 0,96 |
| PS noir | 0,85 | 0,85 | 0,88 | 0,83 |
| PP naturel | 0,83 | 0,91 | 0,87 | 0,89 |
| PP noir | 0,68 | 0,75 | 0,73 | 0,71 |
| ABS noir | 0,86 | 0,86 | 0,86 | 0,86 |

source : Anarpla

PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES (résines vierges) - France (en euros/kg)

| | JAN. 18 | FÉV. 18 | MARS 18 | JAN. 18 | FÉV. 18 | MARS 18 | |
|-------------------|---------|---------|---------|------------------------|---------|---------|-------|
| PS Cristal | 1,766 | 1,889 | 1,932 | PEBD | 1,216 | 1,231 | 1,210 |
| PSE | 1,770 | 1,880 | 1,910 | PEHD Soufflage | 1,420 | 1,435 | 1,410 |
| PP Homo Injection | 1,373 | 1,406 | 1,388 | PEHD Injection | 1,423 | 1,443 | 1,423 |
| PP Copolymère | 1,433 | 1,466 | 1,441 | PEBD Linéaire (Butène) | 1,425 | 1,480 | 1,417 |
| PVC | 1,071 | 1,086 | 1,083 | PEHD Film | 1,375 | 1,390 | 1,370 |
| PET | 1,205 | 1,229 | 1,255 | | | | |



Coût des prestations déchets plastiques

Transport/Ramasse :
Prix horaire camion
• Camion seul = 70 €/h
• Camion + remorque = 80 €/h

Location de matériel
• Benne 25/30 m³ env. 92 €/mois
• Benne de compacteur env. 115 €/mois
• Compacteur + benne env. 808 €/mois
• Coût de traitement des produits à la tonne :

Tri-contrôl : 76 €
Mise en balles : 45 €
Broyage : 150 €
Lavage / Séchage : 152 €
Micronisation : 150 €
Granulation : 230 €

Élimination du déchet ultime, transport inclus : 1171/167 € selon les régions.

Les prestations d'enlèvement feront l'objet d'une facturation séparée par le récupérateur.

LES PRESTATIONS D'ENLEVEMENT FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION SEPARÉE PAR LE RUCUPERATEUR. ENLEVEMENT PAR NEGOCIANT SPECIALISE POUR DES QUANTITES DE 1 A 5 TONNES.